

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un But-Une foi

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



**PROFIL ET DETERMINANTS
DE LA PAUVRETE AU MALI –
2018-2019**

Octobre 2020

PROFIL ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE AU MALI A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE HARMONISEE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES (EHCVM)

Appui Technique et Financier de la Banque Mondiale et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



AVANT PROPOS

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) dans les Etats membres de l'UEMOA, dont les premiers résultats sont présentés dans ce document s'inscrit dans la volonté de l'Institution sous régionale de doter ses Etats membres des statistiques fiables, actuelles et harmonisées et de renforcer leurs capacités dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données des enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté. Elle fournit des données et des indicateurs pertinents et actualisés susceptibles de donner des éclairages nouveaux sur le pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté et du suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'objectif de l'enquête harmonisée est de produire des indicateurs pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages et de fournir les données pour l'évaluation des politiques publiques.

Elle est une enquête d'envergure nationale et les résultats produits sont significatifs au niveau national, suivant les milieux urbain et rural, et pour chacune des 8 régions et le district de Bamako.

Le présent rapport découle de l'analyse des données des dépenses de consommation des ménages. Il expose le niveau des principaux indices de pauvreté enregistrés au niveau national, dans les régions ainsi que dans les deux milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse.

En outre, tout au long du processus de réalisation de l'enquête, de la conception à l'élaboration du rapport en passant par la formation du personnel de terrain, la collecte, le traitement et l'analyse des données, l'Institut National de la Statistique (INSTAT) a bénéficié de l'appui constant de la Banque Mondiale et de l'UEMOA. C'est le lieu pour moi d'adresser aux experts de la Banque Mondiale et ceux du Centre Statistique de l'UEMOA mes sincères remerciements pour leur engagement aux côtés de nos équipes, la disponibilité dont ils ont fait montre durant tout le processus de l'enquête ainsi que la qualité de leurs appuis techniques.

Il me plaît de rendre un hommage mérité aux Directions régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP) pour le suivi rapproché des travaux de terrain (cartographie et collecte).

J'adresse également mes remerciements à toute la population pour sa franche collaboration et particulièrement aux ménages ayant accepté de se soumettre aux questionnaires.

Mes remerciements vont enfin à tout le personnel de l'enquête notamment les chauffeurs, les enquêteurs et les contrôleurs pour leur sacrifice et la qualité de leur travail ainsi qu'à mes collaborateurs pour leur dévouement et leur attachement au travail bien accompli.

Je vous remercie et vous souhaite bonne lecture.

Le Directeur Général

Dr Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	7
LISTE DES ABREVIATIONS.....	8
RESUME EXECUTIF.....	9
INTRODUCTION.....	11
CONTEXTE DE L'ETUDE.....	12
1. METHODOLOGIE DE L'ECHANTILLONNAGE ET DE L'ENQUETE.....	14
1.1. Plan de sondage.....	14
1.1.1. Base de sondage et domaine d'étude.....	14
1.1.2. Echantillonnage.....	14
1.1.3. Technique de tirage.....	15
1.1.4. Calcul des coefficients de pondération.....	16
1.2. Questionnaires de l'enquête.....	16
1.3. Evaluation de la qualité des données.....	18
2. CONCEPTS ET METHODOLOGIE DE LA MESURE DE LA PAUVRETE MONETAIRE.....	20
2.1. Indicateur de bien-être.....	20
2.2. Seuil de pauvreté.....	22
2.3. Mesures de pauvreté et inégalités.....	25
2.3.1. Les indices de pauvreté.....	25
2.3.2. Les indices d'inégalités.....	27
3. ANALYSE DE LA PAUVRETE.....	28
3.1. Structure des dépenses par fonctions de consommation.....	28
3.2. Analyse spatiale de la pauvreté monétaire.....	29
3.3. Pauvreté et caractéristiques démographiques.....	30
3.4. Pauvreté et éducation.....	33
3.5. Pauvreté et santé.....	33
3.6. Pauvreté et activités économiques.....	36
3.7. Pauvreté et cadre de vie des ménages.....	38
3.8. Pauvreté, L'eau, source d'énergie et assainissement.....	40
3.9. Pauvreté, sécurité alimentaire, chocs et stratégie de survie.....	42
3.10. Pauvreté, épargne et accès au crédit.....	43
4. INEGALITES DES DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES.....	44
4.1. Part du premier quintile dans la dépense totale.....	44
4.2. Ratio de dispersion des déciles.....	45
4.3. Indice de GINI des dépenses de consommation, Courbe de Lorenz.....	45

5.	<i>PAUVRETE SUBJECTIVE</i>	47
6.	<i>CORRELATS OU DETERMINANTS DE LA PAUVRETE MONETAIRE</i>	48
7.	<i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	55
	<i>REFERENCE</i>	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1: Structure de la base de sondage	14
Tableau 1-2: Répartition des grappes par strate	14
Tableau 1-3: Structure de l'échantillon avant et après l'enquête	18
Tableau 1-4: Structure de l'échantillon par vague	18
Tableau 1-5: Présentation des résultats de population après pondération	18
Tableau 2-1: Coefficient par sexe et âge pour évaluer l'échelle d'équivalence.....	22
Tableau 2-2: Panier de biens et consommation journalière.....	23
Tableau 2-3: Seuil de pauvreté alimentaire et non alimentaire	24
Tableau 2-4: Seuils de pauvreté par zone agroécologique et déflateurs spatiaux	25
Tableau 3-1: Distribution des dépenses totales des ménages selon le milieu de résidence	28
Tableau 3-2: Distribution des dépenses totales des ménages selon la fonction de consommation (en %)	29
Tableau 3-3: Indices de pauvreté selon la région et le milieu de résidence du ménage	30
Tableau 3-4: Indices de pauvreté selon le groupe d'âge, le sexe et la situation matrimonial du chef de ménage	31
Tableau 3-5: Indices de pauvreté selon la taille, la composition du ménage et les transferts monétaires envoyés par les migrants	32
Tableau 3-6: Indices de pauvreté selon le statut d'alphabétisation et le niveau d'instruction du chef de ménage (en %).....	33
Tableau 3-7: Indices de pauvretés selon le statut de maladie, le degré de satisfaction et les problèmes rencontrés lors de la consultation médicale (en %).....	34
Tableau 3-8 : Indices de pauvreté selon les types de service de santé consultés, les raisons de non-consultation et le type de personnel consulté (en %)	35
Tableau 3-9: Indices de pauvreté selon la couverture par une assurance maladie (en %).....	36
Tableau 3-10: Indices de pauvreté selon statut le handicap du chef de ménage (en %).....	36
Tableau 3-11: Les indices de pauvreté selon les principales caractéristiques de l'activité du CM (en %)	37
Tableau 3-12 : Indices de pauvreté selon certaines caractéristiques du logement (en %)	39
Tableau 3-13 : Indices de pauvreté selon certaines caractéristiques du logement (en %)	40
Tableau 3-14 : Indices de pauvreté selon les caractéristiques du logement (en %)	41
Tableau 3-15: Indices de pauvreté selon la sécurité alimentaire du ménage (en %).....	42
Tableau 3-16: Indices de pauvreté selon les types de chocs subis par les ménages (en %).....	42
Tableau 3-17: Indices de pauvreté selon la possession de compte bancaire, de l'épargne dans un compte et la demande de crédit à une institution financière (en %).....	43
Tableau 4-1: Distribution de la consommation totale selon les quintiles.....	44
Tableau 4-2 : Déciles des dépenses de consommation totale des ménages	45
Tableau 4-3: Indice d'inégalité de Gini selon les régions	46
Tableau 5-1: Perceptions de la pauvreté et causes de la pauvreté (en %)	47
Tableau 5-2: Quintile de pauvreté selon les difficultés des dépenses du ménage et les causes probables de la pauvreté (en %).....	48
Tableau 6-1: Corrélats ou déterminants de la pauvreté, 2019	53
Tableau 6-2: Corrélats ou déterminants de la pauvreté, 2019 (suite)	54

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 3-1: Distribution spatiale de la pauvreté	30
Figure 3-2: Indices de pauvreté selon les problèmes rencontrés lors de la première consultation (en %)	34
Figure 3-3: Indices de pauvreté selon le nombre de personne âgé de 15 ans et plus travaillant dans le ménage (en %).....	38

LISTE DES ABREVIATIONS

DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DRPSIAP	Direction régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population
EDSM	Enquête Démographique et de Santé Mali
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
INSTAT	Institut National de la Statistique
PIB	Produit Intérieur Brut
ODD	Objectifs du développement Durable
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
SE	Sections d'énumérations
ZD	Zones de Dénombrement

RESUME EXECUTIF

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) a pour principal objectif de fournir les données pour le suivi/évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté. Spécifiquement, les thèmes abordés par l'EHCVM portent sur les caractéristiques sociodémographiques de la population, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, la sécurité alimentaire, les transferts monétaires reçus et envoyés par les membres du ménage, les principaux chocs qu'ont subi les ménages au cours des deux dernières années, l'évaluation des programmes sociaux, l'agriculture, le secteur de pêche ; la pauvreté subjective et les dépenses de consommation des ménages.

L'enquête a couvert 500 sections d'énumérations (SE) réparties entre deux vagues. La première vague a couvert 250 SE réparties dans toutes les strates et la seconde vague a couvert les 250 SE restantes. En plus des 500 SE échantillonnées, 51 SE ont été sélectionnées dans les régions de Ménaka, Taoudénit et en milieu rural de Kidal.

Au total, 6 602 ménages (sur 6 696 ménages échantillonnés) ont été enquêtés lors de l'enquête dont 2 908 à la vague 1 et 3 694 à la vague 2. La collecte des données de la première vague est réalisée du 17 octobre au 31 décembre 2018 tandis que les données de la seconde vague ont été collectées du 12 avril au 30 juin 2019. Les résultats sont représentatifs au niveau des régions enquêtées, et selon le milieu de résidence (urbain et rural).

L'exploitation des données issues de cette enquête a abouti aux résultats suivants :

➤ Niveau et structure des dépenses des ménages

La structure des dépenses de consommation montre une prédominance des dépenses alimentaires par rapport aux dépenses non alimentaires, elles représentent 53,3% des dépenses totales contre 46,7% pour les non alimentaires.

Concernant les dépenses non alimentaires, ce sont celles allouées au logement qui prédomine avec 10,4% suivi de celles liées aux frais de communication (5,8%), à l'habillement (5,7%), aux biens durables (5,4%) et au transport (5,1%).

Selon le milieu de résidence, la structure des dépenses de consommation révèle que les ménages ruraux dépensent beaucoup plus dans l'alimentation que ceux vivants dans les centres urbains (57,4% contre 47,6%).

➤ Pauvreté monétaire

L'incidence (taux) de la pauvreté, c'est-à-dire la proportion des ménages maliens dans lesquels la dépense annuelle par tête n'atteint pas le seuil minimum de 269 485 FCFA pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 42,1 % en 2018. La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, la proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté dans ce milieu est de 50,5% contre 18,2% en milieu urbain. Selon la région, les résultats montrent que les régions de Sikasso (59,0%) Mopti (57,1%) et Ségou (52,6%) sont les plus touchées par le phénomène que les autres régions. Elles sont suivies par les régions de Tombouctou (46,8%) et de Gao (42,7%).

La mesure de la pauvreté par rapport aux caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles du chef du ménage montre que ce phénomène est particulièrement accentué parmi les ménages de taille étendue. En effet, l'analyse des résultats indique que le taux de pauvreté varie de 4,8% pour les ménages de 1-2 personnes à 55,6% pour les ménages de plus de 9 personnes. Les résultats par sexe montrent que, les ménages dirigés par les hommes (4,7%) sont un peu plus exposés à l'extrême pauvreté que les

ménages dirigés par les femmes (3,4%). Il ressort de l'analyse que la pauvreté demeure plus élevée chez les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction (49,1 %) et dans une moindre mesure chez ceux ayant un niveau primaire avec 32,8 %. La pauvreté est beaucoup plus accentuée dans les ménages dont les chefs sont polygames avec une incidence de 51,8 %.

L'analyse de la pauvreté par rapport au niveau d'instruction du chef de ménage confirme l'importance de l'éducation dans l'atténuation de ce phénomène. D'autre part, on note que la pauvreté touche huit ménages sur dix (80,6 %) dirigés par les personnes exerçant une activité d'aides familiales. En revanche, l'incidence est faible dans les ménages dirigés par les cadres supérieurs (1,2 %), les stagiaires ou apprentis rémunérés (4,6 %) et les cadres moyens ou agents de maîtrise (8,4 %). Par rapport à la situation de handicap, le taux de pauvreté est plus élevé chez les chefs de ménage souffrant d'un handicap majeur (43,3 %) contre 42,0 % chez les chefs de ménages qui ne présentent aucun handicap.

Le Mali a une structure de dépense fortement inégalitaire puisque le 5^{ème} quintile concentre 41,9% de la consommation totale des ménages. Le ratio de dispersion des déciles montre que les 10% les plus riches (10^{ème} décile) consomment en moyenne 7 fois ce que consomment les 10% des individus les plus pauvres (1^{er} décile) de la population malienne. L'indice de Gini est estimé à 0,33 en 2018. D'un point de vue subjectif, près de 48,9% des ménages très riches estiment qu'ils sont moins riches et 46,1% de ces ménages pensent qu'ils sont pauvres.

Parmi les difficultés évoquées par les ménages pauvres pour faire face aux besoins sociaux, ce sont les problèmes de dépense de santé (36,0%) et d'éclairage (32,9%) qui semblent les affecter beaucoup.

De l'avis des ménages sur les causes probables de la pauvreté, il en découle que plus de cinq ménages sur dix évoquent principalement le manque d'emploi. La mauvaise redistribution des ressources de l'Etat et la cherté de la vie ont été également soulignées comme les causes probables de la pauvreté.

Il ressort de l'analyse explicative que la taille du ménage, la branche d'activité du CM, le nombre d'actifs occupés dans le ménage, les transferts monétaires envoyés par les migrants à leurs communautés d'origine et l'accès à l'électricité et à l'eau potable sont les principaux déterminants de la pauvreté au Mali.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, des actions ont été réalisées par le Gouvernement et ses partenaires pour réduire la pauvreté au Mali. Ces efforts ont été rendus possibles par la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) puis du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). Ce document qui est aujourd'hui appelé Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) dont la dernière génération couvre la période 2019-2023 est un cadre fédérateur des programmes et projets de développement. Il présente la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à moyen terme en tenant compte du caractère multidimensionnel du phénomène et répond aux défis et enjeux du développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le CREDD 2019-2023 est une réponse forte à ces problématiques de développement. Il est articulé autour des cinq axes suivants, (i) consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance, (ii) restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble, (iii) croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie, (iv) protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique, et (v) développement du capital humain.

Pour chacun des axes, l'accent est mis sur le besoin d'actions spécifiques et correctives pour intégrer les pauvres et pour réduire les disparités entre régions, entre communes, entre milieux urbain ou rural et entre sexes, etc. Le succès des programmes retenus dans le CREDD dépend, entre autres, du système de suivi et d'évaluation mis en place. En effet, une meilleure connaissance du phénomène de pauvreté est requise pour rendre ce système efficace et pour assurer l'adéquation des activités à réaliser par rapport aux objectifs fixés. C'est dans ce cadre que l'Institut National de la Statistique a réalisé en 2018 une enquête régionale intitulée « Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) ». L'élaboration d'un profil et des déterminants de la pauvreté sur la base des données collectées à travers cette enquête constitue un précieux outil d'aide aux décideurs pour mieux orienter les actions à entreprendre dans le cadre de la politique de réduction de la pauvreté. En outre, ce profil permettra d'analyser l'indice de pauvreté sous plusieurs angles et les inégalités des dépenses de consommation des ménages pour différents segments de la population en 2018.

Le présent document est composé de dix chapitres qui sont le résumé exécutif, l'introduction, le contexte de l'étude, la méthodologie de l'échantillonnage et de l'enquête, les concepts et méthodologie de la mesure de pauvreté monétaire, l'analyse de la pauvreté, les inégalités des dépenses de consommation des ménages, la pauvreté subjective, les corrélats ou déterminants de la pauvreté monétaire et enfin la conclusion et recommandations scindés en deux grandes parties.

Les premières parties portent sur les aspects méthodologiques ainsi que l'analyse de la pauvreté à travers la structure des dépenses par fonctions, l'analyse spatiale de la pauvreté monétaire etc et la seconde partie est consacrée à l'analyse des résultats descriptifs et explicatifs. Enfin, des recommandations sont formulées pour mieux orienter les décideurs pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de réduction de la pauvreté.

CONTEXTE DE L'ETUDE

La république du Mali est un pays continental qui couvre une superficie d'environ 1.241.248 Km². Elle partage près de 7.200 km de frontières avec, au nord l'Algérie ; à l'est le pays est frontalier avec le Niger ; au sud-est avec le Burkina Faso ; au sud le Mali est limité par la Côte d'Ivoire et par la Guinée et à l'ouest par la Mauritanie et le Sénégal. Le relief est peu élevé et peu accidenté ; c'est un pays de plaines et de bas plateaux. L'altitude moyenne est de 500 mètres. Le régime hydrographique, tributaire de la configuration géographique, qui s'étend entre les 11° et 25° de latitude nord, du relief et du climat, est essentiellement constitué par les bassins du haut Sénégal et du Niger. Deux fleuves traversent le Mali : le fleuve Niger et le fleuve Sénégal. Le réseau hydrographique dessert surtout le sud du pays. La partie occidentale de cette zone est arrosée par le fleuve Sénégal et ses affluents, la partie orientale par le fleuve Niger et ses constituants. Le régime de l'ensemble de ce réseau est tropical : hautes eaux en période d'hivernage et basses eaux en saison sèche. Ainsi, du sud au nord, un quart du territoire est situé dans la zone soudano - guinéenne 50% dans la zone sahéenne et 25 % dans le désert saharien. Le climat est sec avec une saison sèche et une saison des pluies, cette dernière durant en moyenne 5 mois au sud et moins d'un mois au nord.

L'environnement économique a été marqué globalement par une décélération de l'activité économique. Le taux de croissance a connu un ralentissement de 0,8 point de pourcentage. Il est passé de 5,4% en 2017 à 4,7% en 2018. Cette évolution est imputable principalement aux secteurs tertiaire (4,5%) et secondaire (5,4%) contre respectivement 5,4% et 6,6% en 2017 (Situation socioéconomique et financière du Mali en 2018 et perspectives en 2019, DNP).

En outre, l'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Le secteur primaire occupe environ 80 % de la population active et représente environ 40 % du Produit Intérieur Brut (CREDD 2019-2023). Ce secteur est tributaire des aléas climatiques.

Quant au secteur secondaire, il contribue très peu au PIB (autour de 20%) et la situation s'aggrave avec le secteur manufacturier qui contribue seulement pour environ 6%. En d'autres termes, c'est une économie très peu transformatrice, très peu industrialisée.

La situation de l'emploi est caractérisée par le taux élevé de chômage surtout chez les jeunes. Sur la tranche d'âge 15-64 ans, le chômage touchait en 2018, 8,4% de la population active dont 9,7% d'hommes et 7,5% de femmes (CREDD 2019-2023). Le milieu urbain est plus affecté par le chômage (12,2%) que le milieu rural (7,1%). En outre, le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes âgés de 15 à 35 ans (13,5%) que chez les autres groupes d'âge (CREDD 2019-2023).

Le marché du travail au Mali est caractérisé par un secteur informel très important. Ce secteur représente en 2018, 97,6% des emplois créés et s'organise autour des petites activités de transformation, de services et de commerce.

Le Mali connaît une croissance démographique rapide. De 3,5 millions d'habitants en 1960 (Enquête Démographique de 1960), la population est passée à 6,3 millions d'habitants (RGPH 1976), à 7,6 millions d'habitants (RGPH 1987), puis à 9,8 millions d'habitants (RGPH 1998) pour s'établir à 14,5 millions d'habitants en 2009 (RGPH 2009) avec un taux d'accroissement intercensitaire de 3,6% sur la période 1998-2009. En 2018, la population malienne était estimée à 19,4 millions d'habitants dont 49,6% d'hommes et 50,4% de femmes (Profil du dividende démographique, DNP, 2017).

Cet accroissement démographique constitue une contrainte majeure aux efforts de développement.

La structure par âge de la population malienne est caractérisée par une forte proportion de jeunes. En effet, en 2018, suivant les projections démographiques, la population âgée de moins de 15 ans était estimée à 48,8%. La population en âge de travailler (15 ans et plus) représentait 51,2% de la population totale, augmentant les chances du pays d'atteindre le dividende démographique si plus d'efforts sont faits en termes d'autonomisation des jeunes et des femmes et en matière de développement du capital humain. En 2015, suivant les résultats du rapport sur le profil du dividende démographique au Mali (MATP / Projet SWEDD, 2017), le ratio de soutien économique (rapport entre le nombre de travailleurs effectifs et le nombre de consommateurs effectifs) est estimé à 43%, ce qui signifie que 43 personnes travaillent effectivement pour prendre en charge 100 personnes.

Ce bénéfice du dividende démographique nécessite que des investissements massifs soient faits en matière de santé, d'éducation, de formation (capital humain) et d'emploi des jeunes et des femmes.

La situation sanitaire est caractérisée en partie par l'accès aux services de santé de la reproduction et les mécanismes mis en place par le Gouvernement (la gratuité de la césarienne des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée et du traitement du paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans). Ces efforts ont eu des effets notables sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile. En effet, le taux de mortalité maternelle a baissé de 368 décès pour 100000 naissances vivantes à 325 décès de 2012 à 2018(EDSM, 2012 et 2018). Quant à la mortalité infantile, elle a connu une légère baisse passant de 56 décès pour 1000 enfants de moins d'un an à 54 décès (EDSM, 2012 et 2018).

Cependant, le secteur de la Santé reste confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles on peut citer : (i) l'insécurité résiduelle dans le pays qui limite l'accès de certaines localités des régions du centre et du nord aux services de santé ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines et financières ; (iii) la non-disponibilité de locaux adaptés pour certaines structures au niveau du secteur ; (iv) l'insuffisance du matériel biomédical et sa maintenance.

L'éducation est une dimension importante du capital humain et constitue un secteur prioritaire pour le Gouvernement. La politique nationale en matière d'éducation et de formation professionnelle est mise en œuvre à travers le Programme décennal de l'éducation.

Toutes ces actions entreprises par l'Etat ont permis d'améliorer l'accès du système éducatif. Ainsi, le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental était de 74,6% en 2018 (75,7% chez les garçons contre 73,4% chez les filles). Au second cycle de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation s'élevait à 53,9% en 2017-2018. Au niveau de cet ordre d'enseignement, le taux de scolarisation des garçons est presque identique à celui des filles (54,0% contre 53,7%) (Source : CREDD 2019-2023).

Toutefois, l'éducation au Mali demeure confrontée à un certain nombre de défis majeurs en l'occurrence : i) la faible qualité des enseignements et des apprentissages en général, ii) l'accès inégal à l'enseignement et aux ressources de l'éducation (rural / urbain, filles / garçons, ménages pauvres / ménages non pauvres), iii) la problématique de la gouvernance du secteur, iv) l'inadéquation entre formation et emploi.

1. METHODOLOGIE DE L'ECHANTILLONNAGE ET DE L'ENQUETE

1.1. Plan de sondage

Le plan de sondage est conçu avec une taille d'échantillon permettant le calcul des indicateurs de pauvreté au niveau des régions et national. Pour ce faire, la collecte a été organisée en deux vagues, chacune durant trois mois. La première vague a eu lieu d'octobre à décembre 2018 ; la seconde vague d'avril à juin 2019. L'organisation de la collecte en deux vagues permet de minimiser les variations saisonnières de consommation (prise en compte des périodes d'abondance et de soudure) qui affecteraient le niveau des indicateurs de pauvreté.

Chaque vague contient la moitié de l'échantillon et le plan de sondage est élaboré de telle façon que la somme des sous-échantillons issus de chacune des vagues soit « représentative » au niveau national et au niveau de chacun des domaines d'étude.

1.1.1. Base de sondage et domaine d'étude

La base de sondage utilisée dans l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) est l'échantillon de la sixième édition de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) 2017/2018, contenant 1 153 grappes. Cette base a servi au tirage des SE au premier degré.

Tableau 1-1: Structure de la base de sondage

Régions/district	Nombre de grappes de l'EMOP			Nombre de ménage dans la grappe du RGPH 2009		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kayes	52	96	148	8 146	9 234	17 380
Koulikoro	44	104	148	5 756	11 213	16 969
Sikasso	60	104	164	9 588	13 001	22 589
Ségou	47	106	153	6 975	11 345	18 320
Mopti	50	104	154	7 775	11 735	19 510
Tombouctou	41	67	108	6 121	7 215	13 336
Gao	47	54	101	6 239	5 679	11 918
Kidal	17	16	33	5 265	3 010	8 275
Bamako	144		144	27 391		27 391
Mali	502	651	1 153	83 256	72 432	155 688

Source : EMOP, 2017/2018

1.1.2. Echantillonnage

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) a utilisé un tirage stratifié sans remise. Au premier degré l'on tire des Zones de Dénombrement (ZD) dans l'échantillon de l'EMOP et au deuxième les ménages. L'objectif de l'enquête était de produire des estimations statistiquement fiables des indicateurs, au niveau national, pour les milieux urbain et rural, et pour chacune des 8 régions et le district de Bamako. Ainsi, le poids de chaque strate (en nombre de grappes) dans l'échantillon de l'EMOP a été respecté dans l'échantillon de l'EHCVM.

Sachant qu'on doit tirer 500 grappes au total, la répartition de ces grappes par strate est la suivante :

Tableau 1-2: Répartition des grappes par strate

Strates	Nombres de Grappes dans l'EMOP (Nh)	Pourcentage des Grappes dans l'EMOP (%)	Nombre de Grappes dans l'EHCVM (nh)
Kayes urbain	52	0,05	23
Kayes Rural	96	0,08	42
Koulikoro urbain	44	0,04	19
Koulikoro Rural	104	0,09	45
Sikasso urbain	60	0,05	26
Sikasso Rural	104	0,09	45
Ségou urbain	47	0,04	20
Ségou Rural	106	0,09	46
Mopti urbain	50	0,04	22
Mopti Rural	104	0,09	45
Tombouctou urbain	41	0,04	18
Tombouctou Rural	67	0,06	29
Gao urbain	47	0,04	20
Gao Rural	54	0,05	23
Kidal urbain	17	0,01	7
Kidal Rural	16	0,01	7
Bamako	144	0,12	63
Mali	1153	1	500

Source : EHCVM 2018/2019

1.1.3. Technique de tirage

a) Probabilité de sélection d'une grappe (P_{ih})

La probabilité P_i de sélectionner la grappe i dans la strate h est calculée comme suit:

$$P_{ih} = \frac{NBMEN_{ih}}{NBmen_h}$$

NBMEN_{ih}: Nombre de ménages du RGPH 2009 de grappe i dans la strate h (i = 11153 et H = 11 91)

Avec H=la strate

NBMEN_h: Nombre total de ménages RGPH 2009 dans la strate h dans la base de sondage

Ainsi P_{ih} est calculé pour les 1153 grappes de l'échantillon EMOP.

Pour chaque strate, le nombre de grappes à tirer est dans le tableau 1-2. Ainsi pour chaque grappe de l'échantillon EMOP, le produit (n_h * P_{ih}) a été calculé. Pour cela la valeur de départ compris entre 0 et 1 a été choisie aléatoirement. Pour le Mali, la valeur a = 0,22091960 comme la date de l'indépendance (22 septembre 1960).

- Pour la première grappe de l'échantillon EMOP: cumul n_h * P_{1h} = 0,22091960 + n_h * P_{1h}
- Pour la seconde grappe de l'échantillon EMOP: cumul n_h * P_{2h} = cumul n_h * P_{1h} + n_h * P_{2h}
-
- Pour la dernière grappe de l'échantillon EMOP: cumul n_h * P_{1153h} = cumul n_h * P_{1152h} + n_h * P_{1153h}

b) Calcul du nombre de fois de sélection d'une grappe (Z_i)

Le nombre de fois qu'une grappe EMOP doit être sélectionnée pour faire partie de l'échantillon EHCVM a été calculé. Les valeurs possibles de ce nombre sont : 0 ; 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; etc. Pour chaque grappe, la

valeur de ce nombre dépendra de deux facteurs : le nombre de ménage de la grappe et le nombre de grappes à tirer dans la strate à laquelle la grappe appartient.

Expression de calcul de Zi

$Z_i = \text{Valeur Entière de } (\sum nh * P_{ih}) - \text{valeur entière de } (\sum nh * P_{(i-1)h})$

Interprétation des valeurs de Zi

- Si $Z_i = 0$ pour une grappe donnée, cela signifie que ladite grappe ne sera pas sélectionnée ;
- Si $Z_i = 1$ pour une grappe, la grappe sera sélectionnée une fois ;
- Si $Z_i = 2$ pour une grappe, la grappe sera sélectionnée deux fois ;
-
- ainsi de suite.

Propriété de Zi

Sachant que $\sum_{h=1}^{17} nh = 500$, on aura également $\sum_{i=1}^{1153} Z_i = 500$

1.1.4. Calcul des coefficients de pondération

La base de données des grappes enquêtées pendant les deux vagues de collecte est composée des variables de numéro de grappe, de la région, du cercle, de la commune, du milieu de résidence, les codes du village et l'identifiant de la SE. Dans l'ensemble, 551 grappes dont 243 pendant la vague I et 308 pendant la vague II. Une base de données unique est composée des variables clés de calcul de pondération.

La Probabilité de sélection d'une ZD dans la strate, tenant compte de la segmentation

$$P_1 = m * \left(\frac{N_{ir}}{N_r}\right) * \left(\frac{1}{nb_{seg}}\right)$$

Où

- P1 : Probabilité de sélection d'une ZD dans la strate,
- m : nombre de grappes tirés par strate
- Nir : Nombre de ménages au RGPH 2009 par grappe
- Nr : nombre de ménages dans la strate au RGPH 2009
- nbseg : Nombre de segment (si grappe segmentée)

La Probabilité de sélection d'un ménage dans la ZD

$$P_2 = n_0 / N_{id}$$

Où

- P2 : Probabilité de sélection d'un ménage dans la ZD
- n0 : Nombre de ménages tirés par grappe (n0=12)
- Nid : Nombre de ménages dénombrés pendant l'enquête par grappe

Le poids de pondération en tenant compte du nombre de ménages effectivement enquêtés dans la grappe

$$Poids = \left(\frac{1}{(P_1 * P_2)} * \left(\frac{n_i}{n_0}\right)\right)$$

Où

Poids : le coefficient d'extrapolation

1.2. Questionnaires de l'enquête

L'EHCVM a pour principal objectif de fournir les données pour le suivi/évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans chacun des pays membres de l'union. La réussite de l'enquête

dépend en grande partie de la qualité des données recueillies durant les opérations de collecte. De ce fait, il est primordial que les enquêteurs et les chefs d'équipe aient une maîtrise parfaite des questionnaires de l'enquête. Deux questionnaires ont été élaborés : l'un (le questionnaire ménage) s'adresse au ménage et l'autre (le questionnaire communautaire) est conçu pour collecter des informations sur la localité de résidence du ménage.

Le questionnaire ménage est composé de 20 sections :

- La section 1 est relative aux caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage
- Les sections 2 et 3 concernent l'éducation et la santé des membres du ménage.
- La section 4 traite de l'état d'activité des membres du ménage ainsi que de leur emploi principal et secondaire.
- La section 5 porte sur les revenus hors emploi des membres.
- La section 6 aborde l'épargne et le crédit au sein du ménage et permet de mesurer l'inclusion financière.
- Les sections 7, 8 et 9 traitent de la consommation alimentaire et non alimentaire du ménage ainsi que de l'état de l'insécurité alimentaire.
- La section 10 est consacrée aux entreprises non agricoles appartenant au ménage. Les entreprises concernées sont toutes les entreprises où un membre du ménage est soit patron, soit associé, soit travailleur pour compte propre.
- La section 11 est relative aux caractéristiques du logement du ménage
- La section 12 traite des biens durables du ménage.
- La section 13 aborde les transferts monétaires reçus et envoyés par les membres du ménage.
- La section 14 concerne les principaux chocs qui ont touchés le ménage au cours des deux dernières années
- La section 15 est relative à l'évaluation des programmes sociaux existant dans le pays.
- La section 16 porte sur l'agriculture et la section 17 sur l'élevage
- La section 18 concerne les équipements agricoles dont disposent les ménages agricoles.
- La section 19 concerne le secteur de pêche
- Enfin la section 20 traite de la pauvreté subjective.

Le questionnaire ménage est ainsi organisé : les sections 1 à 6 traitent des thématiques plus individuelles et les sections à partir de 7 sont plus relatives aux thématiques du ménage, même si certains aspects individuels demeurent dans ces autres sections.

Le questionnaire communautaire est composé des sections suivantes :

- La section 1 recueille les caractéristiques générales des localités des ménages
- La section 2 aborde l'existence, la fonctionnalité et l'accessibilité des services sociaux de base dans la localité
- La section 3 concerne la pratique de l'agriculture
- La section 4 porte sur l'implication des membres de la communauté dans les projets mis en œuvre dans la localité.
- Enfin la section 5 permet de prendre les informations sur les prix des différents produits alimentaires consommés dans la localité.

La collecte de l'EHCVM a été réalisée par le logiciel Survey Solution au moyen des tablettes entre Octobre 2018 et Juin 2019. La première vague a été réalisée du 17 octobre au 31 décembre 2018 tandis que les données de la seconde vague ont été collectées du 12 avril au 30 juin 2019. Elle a mobilisé 80

agents de collecte dont 60 enquêteurs et 20 contrôleurs à la 1^{er} vague et 96 agents de collecte dont 72 enquêteurs et 24 contrôleurs ainsi qu'une dizaine de cadres de l'Institut National de la Statistique et 3 agents éditeurs pour les besoins de la formation, de la supervision, du traitement et de l'analyse des données ainsi que de l'élaboration du présent rapport.

1.3. Evaluation de la qualité des données

Sur **6 696** ménages qui étaient inclus dans l'échantillon, **6 602** ménages ont été enquêtés de façon satisfaisante, soit un taux de réponse global de **98,6 %**.

En plus des 500 grappes tirées dans la base EMOP, l'échantillon dans les régions de Kidal, Ménaka et Taoudéni a été sur-échantillonné dans le souci de pouvoir couvrir le minimum des grappes prévues pour ces régions. Dans l'analyse, la région de Ménaka a été intégrée dans la région de Gao et Taoudéni dans Tombouctou comme dans l'ancienne structure.

Tableau 1-3: Structure de l'échantillon avant et après l'enquête

Régions	Echantillon		Enquêtés		Taux de réalisation	
	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage
Kayes	65	780	65	780	100	100
Koulikoro	64	768	64	768	100	100
Sikasso	71	852	71	852	100	100
Ségou	66	792	66	791	100	99,9
Mopti	73	876	67	804	91,8	91,8
Tombouctou	62	744	61	732	98,4	98,4
Gao	65	780	65	777	100	99,6
Kidal	29	348	29	348	100	100
Bamako	63	756	63	750	100	99,2
ENSEMBLE	558	6696	551	6602	98,7	98,6

Source : EHCVM 2018/2019

Tableau 1-4: Structure de l'échantillon par vague

	Vague 1		Vague 2		Total	
	Prévus	Enquêtés	Prévus	Enquêtés	Prévus	Enquêtés
Grappes	250	243	308	308	558	551
Ménages	3 000	2 909	3 696	3 694	6 696	6 602
Individus		20 957		25 063		46 020

Source : EHCVM 2018/2019

Tableau 1-5: Présentation des résultats de population après pondération

	Vague 1		Vague 2		Ensemble	
	Population	%	Population	%	Population	%
Région						

	Vague 1		Vague 2		Ensemble	
	Population	%	Population	%	Population	%
Kayes	1 329 459	13,7	1 365 555	13,7	2 695 014	13,7
Koulikoro	1 611 235	16,6	1 657 163	16,6	3 268 398	16,6
Sikasso	1 764 774	18,2	1 811 074	18,1	3 575 848	18,2
Ségou	1 556 660	16,0	1 600 630	16,0	3 157 290	16,0
Mopti	1 356 233	14,0	1 392 393	14,0	2 748 626	14,0
Tombouctou	450 951	4,6	462 403	4,6	913 354	4,6
Gao	362 675	3,7	371 887	3,7	734 562	3,7
Kidal	46 301	0,5	47 101	0,5	93 402	0,5
Bamako	1 237 104	12,7	1 272 276	12,7	2 509 380	12,7
Ensemble	9 715 392	100,0	9 980 482	100,0	19 695 874	100,0
Milieu de résidence						
Urbain	2 731 040	28,1	2 390 233	23,9	5 121 273	26,0
Rural	6 984 352	71,9	7 590 249	76,1	14 574 601	74,0
Ensemble	9 715 392	100,0	9 980 482	100	19 695 874	100,0
Groupe d'âge						
0-4 ans	1714187	17,6	2036042	20,4	3750229	19,0
5-14 ans	2839215	29,2	2932871	29,4	5772086	29,3
15-24 ans	1587883	16,3	1522172	15,3	3110055	15,8
25-34 ans	1163067	12,0	1192996	12,0	2356063	12,0
35-59 ans	1808326		1764671		3572997	18,1
60 ans et plus	602714	24,8	53173	23,0	1134444	5,8
Ensemble	9715392	100,0	9980482	100,0	19695874	100,0
Genre						
Masculin	4 760 191	49,0	4 892 255	49,0	9 652 446	49,0
Féminin	4 955 201	51,0	5 088 227	51,0	10 043 428	51,0
Ensemble	9 715 392	100,0	9 980 482	100,0	19 695 874	100,0

Source : EHCVM 2018/2019

On constate que la structure de la population par région selon la projection est semblable à celle de la population de l'enquête (après pondération par le coefficient d'extrapolation) ; les effectifs par vague sont un peu différents : il y'a eu un sur-échantillonnage pendant la vague 2 dans les zones rurales des régions du Nord. Enfin, le taux d'urbanisation au RGPH 2009 est de 22,5%, celui de l'EMOP 2018 est de 26% identique à celui de l'EHCVM (26%).

2. CONCEPTS ET METHODOLOGIE DE LA MESURE DE LA PAUVRETE MONETAIRE

La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel. On peut l'examiner sous l'angle des libertés individuelles, d'accès à l'éducation, d'accès à la santé, etc. Mais de toutes ces dimensions, la plus courante est la pauvreté monétaire. Pour cette dimension, une personne est pauvre si elle n'a pas le minimum de ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se vêtir, etc.). La mesure de la pauvreté se déroule en trois étapes. La première étape, l'identification des pauvres nécessite elle aussi deux choses : i) un indicateur de mesure du bien-être qui est souvent la consommation totale du ménage par tête ou par équivalent adulte ; ii) un seuil de pauvreté, c'est-à-dire un niveau de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage sera considéré comme pauvre iii) et des indicateurs de mesure de la pauvreté qui permet d'agréger les données de la pauvreté pour la population entière ou pour des sous-ensembles de la population. Ces trois éléments sont présentés de façon plus détaillée ci-après.

La particularité de cette étude est principalement basée sur la prise en compte de la valeur d'usage des biens durables et la prise en compte de 100 produits alimentaires. Contrairement à l'EMOP qui utilise la valeur globale des biens durables et ne concerne que 30 produits alimentaires.

2.1. Indicateur de bien-être

Dans le cas de l'EHCVM, l'indicateur de bien-être se base sur la consommation des ménages. On utilise la consommation plutôt que le revenu pour construire l'indicateur de bien-être principalement parce que : a) la consommation est souvent mieux mesurée que le revenu dans les enquêtes auprès des ménages surtout dans les pays où la majorité de la population travaille dans le secteur informel, il est difficile de mesurer le revenu net, b) la consommation est une meilleure variable représentative du bien-être d'un ménage car elle donne une idée plus claire du niveau de vie du ménage. La consommation est donc utilisée pour construire l'indicateur de bien-être.

Les données sont issues de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée en 2018 par l'Institut National de la Statistique (INSTAT). Cette opération porte sur 6 602¹ ménages au niveau national dont 750 à Bamako la capitale, 2 002 pour l'ensemble des autres villes urbaine, 3 850 pour le milieu rural. L'objectif de l'enquête EHCVM est de renforcer les capacités dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données des enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté.

La construction de l'indicateur de bien-être passe par trois grandes étapes. Dans un premier temps, l'on agrège les différentes rubriques de la valeur de la consommation du ménage et l'on obtient un agrégat de consommation. Ensuite, cet agrégat est normalisé pour prendre en compte les différences de composition des ménages. Enfin sont pris en compte les différences de coût de la vie entre les ménages. Il est important de signaler que la période de référence pour les travaux analytiques est l'année, ainsi l'agrégat de consommation doit être annualisé. Généralement, la valeur annuelle de la consommation est le produit de la valeur sur une période donnée multiplié par la fréquence.

L'agrégat de bien-être a été construit et comprend les dépenses (alimentaires et non alimentaires). Elle est calculée en agrégeant la consommation alimentaire, la consommation non-alimentaire en biens non

¹ La taille de l'échantillon était de 6696 ménages à l'origine. A la fin, 1 ménage n'ont pas répondu à l'enquête et 86 ménages ont été perdus dans les régions de Mopti et Tombouctou à cause de l'insécurité et les 7 ménages restants sont des ménages non retrouvés dans la grappe.

durables et services, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement.

Pour la consommation alimentaire, l'agrégat va inclure la consommation monétaire des produits achetés ; la consommation alimentaire non-monétaire résultant de l'autoconsommation et d'autres sources (cadeau, prélèvements d'un commerce du ménage, troc) et la valeur monétaire des repas consommés hors du domicile. La consommation alimentaire (sauf repas pris hors du domicile) est principalement renseignée en quantité, et il faut trouver un système de prix pour la valoriser. Les repas pris à l'extérieur (achat ou cadeau) sont directement renseignés en valeur ; ces valeurs sont annualisées et intégrées dans l'agrégat de consommation alimentaire.

L'agrégation de la consommation non-alimentaire commence une distinction entre les biens non-durables et les biens durables. Les biens durables sont des biens de consommation qui peuvent rendre des services au ménage sur une longue période de temps, généralement plus d'un an. Les biens durables les plus courants sont les moyens de locomotion (voiture, motocyclette, vélo, etc.), les appareils électro-ménagers (téléviseur, réfrigérateur, congélateur, four, lave-linge, lave-vaisselle, climatiseur, chaîne de musique, radio, ventilateurs, etc.), les gros meubles (salon, table à manger et chaises, bibliothèque, autres armoires, etc.), et les appareils électroniques et d'autres biens (ordinateur, téléphone, téléphone portable, appareils photos, instruments de musique comme la guitare ou le piano, appareils motorisés de jardinage, bijoux et montres de valeur, tapis, etc.). Les biens qui n'entrent pas dans ces différentes catégories sont les biens non-durables.

L'agrégation des biens non-durables (par exemple les allumettes, le pétrole lampant, les vêtements, le carburant) et des services consommés par le ménage (par exemple le loyer, l'électricité, le nettoyage des vêtements) est directe. La valeur d'acquisition du bien ou du service est annualisée et incluse dans l'agrégat. Avant de traiter des biens durables et du logement, il convient de discuter des questions des dépenses d'éducation, des dépenses de santé et des dépenses des fêtes et cérémonies.

Cet agrégat présente une seule limite ; il inclut tous les biens durables acquis dans l'année sauf des dépenses d'éducation (1,6%), des dépenses de santé (3,9%), des dépenses des cérémonies où les ménages organisent une réception (mariages, funérailles et deuils, baptêmes, communion et confirmation et des biens durables achetés dans l'année. Pour des raisons, l'éducation étant un investissement en capital humain, certains analystes pensent que les dépenses d'éducation ne devraient pas faire partie de l'agrégat de consommation. Quant aux dépenses de santé, la principale raison avancée pour ne pas les inclure dans l'agrégat de consommation est qu'elles n'améliorent pas le niveau de vie du ménage, elles permettent juste de rattraper le niveau de vie que la personne malade a perdu du fait de cette situation. Les dépenses des cérémonies sont des dépenses exceptionnelles ; en plus ces dépenses bénéficient plutôt à d'autres ménages et pas au ménage les ayant supportées. De même les dépenses de location de salle et de chaises supportées lors de ces événements sont exclues de l'agrégat de consommation non-alimentaire. En fait les seules dépenses qu'on intègre dans l'agrégat de consommation non-alimentaire sont les dépenses d'habillement et chaussures. Néanmoins la part de ces dépenses dans la consommation finale des ménages est trop faible pour influencer sur la qualité des résultats.

En définitive, l'agrégat de consommation qui est obtenu comme la somme de la consommation alimentaire, la consommation non-alimentaire de biens non-durables et services, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement.

Lors des traitements des données, les corrections ont été faites en deux temps, les valeurs trop faibles et les valeurs anormalement élevées. Les valeurs trop faibles sont définies comme une consommation alimentaire nulle, ou une consommation non-alimentaire nulle. Pour ce faire, la consommation du ménage a été calculées selon quatre grandes fonctions de consommation : i) consommation alimentaire, incluant les repas pris hors ménage ; ii) consommation non alimentaire sans valeur d'usage des biens durables et loyer imputé ; iii) valeur d'usage des biens durables ; et iv) loyer imputé ; ii) consommation non alimentaire sans valeur d'usage des biens durables et loyer imputé ont été supprimés des bases de données car il s'agit probablement des ménages ayant une consommation alimentaire nulle, ou certainement de ménages n'ayant pas complété l'interview (cas d'un ménage unipersonnel par exemple étant souvent absent) ou n'ayant pas voulu le terminer.

Pour finir, la dernière étape consiste à tenir compte des différences dans la taille et de la composition démographique des ménages.

Cet agrégat, calculé au niveau du ménage est ensuite normalisé en le divisant par le nombre d'adultes équivalent du ménage selon l'échelle d'équivalence classique de la FAO.

Tableau 2-1: Coefficient par sexe et âge pour évaluer l'échelle d'équivalence

	Echelle d'équivalence	
	Homme	Femme
Moins d'un an	0.255	0.255
1 à 3 ans	0.450	0.450
4 à 6 ans	0.620	0.620
7 à 10 ans	0.690	0.690
11 à 14 ans	0.860	0.760
15 à 18 ans	1.030	0.760
19 à 50 ans	1.000	0.760
51 ans et plus	0.790	0.660

Source : FAO

2.2. Seuil de pauvreté

Après avoir construit un indicateur de bien-être, il faut calculer un seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est conçu de manière à permettre aux personnes qui sont classées comme non-pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La difficulté est de définir ces besoins minima (alimentaires et non alimentaires). En revanche, il n'y a pas de norme pour la consommation non alimentaire, mais la technique habituellement utilisée, la méthode du coût des besoins de base (Ravallion, 1994 ; Coudouel et al., 2002) permet de surmonter cette difficulté. La construction d'un seuil de pauvreté se déroule en deux grandes étapes : a) construire un seuil de pauvreté alimentaire ; et b) ensuite dériver un seuil total en appliquant au seuil alimentaire une part de dépenses non-alimentaires.

Pour la première étape, il faut déterminer un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir K kilocalories par jour, K compris entre 2 100 et 2 400 kilocalories (Kcal) est une norme internationalement admise en matière de consommation alimentaire. Pour le calcul du seuil alimentaire,

la quantité calorifique a été fixée à 2 300 kcal. Le choix a été fait de travailler avec des indices de Laspeyres. La conséquence sur le plan pratique est de retenir un panier de référence au niveau national. La valorisation du panier de biens alimentaires fournit le seuil alimentaire. Un panier national de 48 biens couvrant 91% de la consommation totale des ménages ayant une dépense par tête comprise entre les 3^{èmes} et 8^{ème} décile a été retenu. La valorisation de ce panier à l'aide des prix spécifiques² de chaque strate a conduit aux seuils alimentaires. Si on a n produits dans le panier, le seuil alimentaire est donné par l'expression suivante :

$$z_{al} = 365 \times \sum_{i=1}^n p_i q a_i$$

Où

p_i est le prix moyen national du produit i ;

$q a_i$ est la quantité du produit i qu'il faudrait à un individu pour ses besoins alimentaires quotidiens.

Tableau 2-2: Panier de biens et consommation journalière

Biens	Pourcentage de Consommation (%)	Pourcentage Cumulé (%)	Kilo Calories
Riz local Gambiaka	10,78	10,8	493,74
Viande de bœuf	5,94	16,7	24,64
Mil	5,37	22,1	317,06
Sucre	4,43	26,5	176,56
Maïs en grain	3,93	30,5	287,21
Thé	3,64	34,1	0,00
Riz brisé importé	3,17	37,3	141,63
Poisson fumé (Silure)	2,86	40,1	7,65
Lait en poudre	2,85	43,0	28,56
Carpe	2,80	45,8	6,26
Huile d'arachide	2,60	48,4	145,23
Riz local fumé (malo-woussou)	2,45	50,8	108,84
Pâte d'arachide	2,41	53,2	62,91
Poulet sur pied	2,33	55,5	4,74
Oignon frais	2,23	57,8	7,08
Viande de mouton	2,09	59,9	9,90
Gombo sec	2,09	61,9	8,14
Pain moderne	1,83	63,8	23,75
Sorgho	1,73	65,5	126,31
Niébé/Haricots secs	1,73	67,2	60,36
Viande de chèvre	1,69	68,9	5,30
Lait frais	1,58	70,5	8,01
Poisson séché	1,46	72,0	5,41
Cube alimentaire	1,37	73,3	4,62
Pâtes alimentaires	1,35	74,7	18,81
Tomate fraîche	1,21	75,9	0,97
Soumbala	1,07	77,0	6,10

² Une enquête sur les prix s'est déroulée parallèlement à l'enquête principale. Les prix ont été collectés sur les marchés proches des zones d'enquête. Ces prix ont été utilisés pour valoriser le panier si la valeur unitaire d'un produit quelconque n'est pas disponible au niveau ménage.

Biens	Pourcentage de Consommation (%)	Pourcentage Cumulé (%)	Kilo Calories
Beurre de karité	0,93	77,9	35,35
Feuilles de baobab	0,93	78,8	4,42
Pain traditionnel	0,87	79,7	17,10
Riz importé parfumé	0,85	80,5	37,47
Lait caillé, yaourt	0,83	81,4	3,12
Gombo frais	0,78	82,2	1,45
Capitaine	0,71	82,9	1,44
Arachides séchées en coques	0,69	83,5	20,48
Arachides fraîches en coques	0,66	84,2	20,43
Piment	0,66	84,9	0,38
Café	0,63	85,5	0,00
Huile de coton	0,62	86,1	35,02
Concentré de tomate	0,62	86,7	3,25
Poisson fumé (Machoiron)	0,60	87,3	2,16
Sel	0,57	87,9	0,00
Pomme de terre	0,57	88,5	3,69
Patate douce	0,55	89,0	11,08
Ail	0,54	89,6	1,44
Beignets, galettes	0,53	90,1	9,87
Machoiron	0,45	90,5	0,84
Chinchard (Tièkè dièguè)	0,43	91,0	1,20
Ensemble			2300,00

Source : EHCVM 2018/2019

Une norme pareille (comme la quantité calorifique) n'existe malheureusement pas pour les biens non alimentaires. En partant du constat que même les personnes les plus pauvres sont obligées de satisfaire un minimum de besoins non-alimentaires, deux solutions sont proposées. La première consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation totale est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution donne évidemment un seuil plus élevé que la première.

Le seuil de pauvreté non alimentaire retenu est la moyenne des seuils obtenus avec les deux solutions.

Le seuil de pauvreté national qui est la somme du seuil alimentaire et du seuil non alimentaire est donné par la formule suivante :

$$Z_{ref} = Z_{al} + Z_{na}$$

Un seuil de pauvreté national, et on construit des seuils de pauvreté par domaine spatio-temporel qui vont servir de déflateurs.

Tableau 2-3: Seuil de pauvreté alimentaire et non alimentaire

Seuils de pauvreté	Montant (FCFA)
Seuil alimentaire	166 443
Seuil non alimentaire	103 042
Seuil national	269 485

Source : EHCVM 2018

Pour la construction des seuils de pauvreté spatio-temporels, dès lors que l'indice de Laspeyres a été retenu, le panier de consommation du niveau national est le même pour tous les domaines spatio-temporels, seuls les prix vont varier d'un domaine à l'autre. Ainsi pour le seuil de pauvreté alimentaire de chaque domaine spatio-temporel, il suffit de prendre l'équation du calcul du seuil alimentaire et de remplacer le vecteur des prix du niveau national par le vecteur des prix du domaine spatio-temporel considéré. Le seuil de pauvreté non-alimentaire de chaque domaine s'obtient aussi par l'approche décrite ci-dessus pour le seuil non-alimentaire du niveau national.

Tableau 2-4: Seuils de pauvreté par zone agroécologique et déflateurs spatiaux

Combinaison de la ZAE agroécologique et milieu	Description de la combinaison des zones agroécologiques et milieu	Seuil alimentaire	Seuil non alimentaire	Seuil total	Déflateur
1	Soudan Urbain	153 279	108 766	262 045	0,972
2	Soudan Rural	149 370	95 039	244 409	0,907
3	Sahel Urbain	171 445	95 330	266 775	0,990
4	Sahel Rural	162 061	72 688	234 749	0,871
5	Sahara Urbain	158 546	112 337	270 883	1,005
6	Sahara Rural	159 084	86 918	246 002	0,913
7	Kidal Urbain	187 041	139 800	326 841	1,213
8	Kidal Rural	185 999	105 616	291 615	1,082
9	Bamako	167 687	157 559	325 245	1,207
	Ensemble	166 443	103 042	269 485	1,000

Source : EHCVM 2018/2019

Les déflateurs spatiaux ont été appliqués aux données de l'EHCVM afin de tenir compte des différences de coût de la vie entre les différentes zones agro écologiques. Les dépenses par tête ont été divisées par le déflateur afin d'avoir l'agrégat de bien-être.

2.3. Mesures de pauvreté et inégalités

2.3.1. Les indices de pauvreté

Après avoir défini un agrégat de bien-être et construit un seuil de pauvreté, il reste à déterminer des indicateurs de mesure de la pauvreté. L'indicateur le plus simple est l'incidence (ou le taux) de pauvreté. S'il y a n personnes dans la population et que q d'entre elles sont pauvres, c'est-à-dire qu'elles ont un niveau de consommation annuelle Y_i par tête inférieure au seuil de pauvreté Z (donc, si $Y_i < Z$ pour ménages), le taux de pauvreté est $H = q/n$. Cependant, cet indicateur présente certaines limites. En particulier il n'informe pas sur la situation réelle des pauvres, tous étant placés au même niveau, quel que soit leur degré de pauvreté. Par exemple, si une personne pauvre devient plus pauvre après un choc conjoncturel, H ne change pas. Pour cette raison, on utilise également la profondeur de la pauvreté. Cet indicateur est égal à la moyenne des écarts entre le seuil de pauvreté et le revenu des pauvres, en pourcentage du seuil de pauvreté, multiplié par l'incidence de la pauvreté. Ces deux indicateurs font partie d'une classe dénommée P_α (Foster, Greer et Thorbecke, 1984). La forme de ces mesures est la suivante :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha$$

Où

n = le nombre total des individus,

q = le nombre des individus pauvres (c'est-à-dire, les individus des ménages avec les dépenses au-dessous du seuil),

y_i = les dépenses par tête ou par équivalent adulte dans le ménage (pauvre) de l'individu i , et

z = le seuil de pauvreté mesuré comme dépenses par tête ou par équivalent adulte.

On choisit généralement pour α les valeurs 0, 1 et 2. La fonction indicatrice vaut 1 si la condition indiquée dans la parenthèse est remplie (autrement dit si l'individu vit avec un niveau de consommation en dessous du seuil de pauvreté) et 0 sinon. Pour α égal 0, il s'agit de l'incidence de la pauvreté H ; α égal 1 correspond à P_1 , la profondeur de la pauvreté. Pour α égal 2 (P_2), on parle de sévérité de la pauvreté, une mesure qui affecte un poids encore plus important aux plus pauvres. Ces trois mesures de la pauvreté (incidence, profondeur et sévérité) sont utilisées dans cette étude.

a. L'incidence de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 0$

$$P_0 = \frac{q}{n}$$

Cette mesure appelée aussi taux de pauvreté est l'indicateur standard le plus courant. Il correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire au pourcentage de la population qui n'a pas les moyens d'acheter un panier de biens de base.

Cet indice a été critiqué, notamment par Sen (1976), parce qu'il n'indique que le nombre de pauvres, et non l'ampleur de la pauvreté. Ainsi, si les pauvres devenaient encore plus pauvres, l'indice P_0 ne changerait pas.

b. Le gap ou profondeur de la pauvreté

Il s'obtient pour $\alpha = 1$

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$$

Le gap de la pauvreté mesure la gravité de la situation des pauvres. Il indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe leur consommation. L'écart par rapport au seuil de pauvreté, qui lui est apparenté, mesure le déficit total de tous les pauvres : leur insuffisance de ressources par rapport au seuil de pauvreté. Autrement dit, il correspond au montant nécessaire pour amener tous les pauvres au seuil de pauvreté. Cet écart est donc une mesure beaucoup plus parlante que la simple comptabilisation des pauvres parce qu'elle prend en compte la répartition des pauvres.

c. La sévérité de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 2$

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^2$$

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

2.3.2. Les indices d'inégalités

Les mesures d'inégalités les plus couramment utilisées sont le coefficient de Gini, les indices de Theil, le ratio de dispersion des déciles.

- a. **Coefficient d'inégalité de Gini** : Il s'agit de la mesure de l'inégalité la plus couramment utilisée. Le coefficient varie entre 0, qui traduit une égalité complète, et 1, qui indique une inégalité totale. Sur un plan graphique, le coefficient de Gini peut aisément être représenté par la surface entre la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité.
- b. **Ratio de dispersion des déciles** : Il correspond au ratio de la consommation ou du revenu moyen des 10 pour cent les plus riches de la population divisée par celui des 10 pour cent les plus pauvres. Ce ratio est interprété comme l'expression du revenu des plus riches en multiples du revenu des plus pauvres.

3. ANALYSE DE LA PAUVRETE

3.1. Structure des dépenses par fonctions de consommation

Les dépenses de consommation des ménages se répartissent en consommations alimentaires et non alimentaires. Les dépenses alimentaires sont composées des estimations des consommations de la production agricole des ménages (autoconsommation) et des consommations alimentaires achetées sur un marché. Quant aux dépenses de consommations non alimentaires, elles regroupent les dépenses de santé, d'éducation, d'habillement, de logement, de transport et communication, de transfert et les autres dépenses. Les dépenses de logement incluent outre les dépenses liées à l'occupation et à l'entretien du logement, les frais occasionnés par les loyers. Les autres types de dépenses telles que les dépenses d'hospitalisation sont souvent exclus des dépenses de santé. De même les dépenses exceptionnelles effectuées lors de cérémonies des fêtes religieuses ou des évènements familiaux ou sociaux qui occasionnent la participation d'autres personnes non-membres du ménage n'ont pas été prises en compte dans la dépense totale.

L'examen de la structure des dépenses de consommation montre une prédominance des dépenses alimentaires par rapport aux dépenses non alimentaires. Ainsi, elles représentent 53,3% des dépenses totales de consommation contre 46,7% pour les non alimentaires.

Concernant les dépenses non alimentaires, c'est le logement qui prédomine avec 10,4% suivi des frais de communication (5,8%), de l'habillement (5,7%), des biens durables (5,4%) et le transport. (5,1%).

En outre, les difficultés économiques auxquelles les ménages sont confrontés pour disposer de fonds nécessaires pour la satisfaction de leurs besoins essentiels, montre la faiblesse des montants alloués à certaines dépenses de consommation particulièrement la santé (3,9%), l'éducation (1,6%).

L'analyse des dépenses de consommation selon le milieu de résidence révèle que les ménages ruraux dépensent beaucoup plus dans l'alimentation que les ménages vivants dans les centres urbains (57,4% contre 47,6%).

Tableau 3-1: Distribution des dépenses totales des ménages selon le milieu de résidence

Dépenses par fonction de consommation	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Achat des dépenses alimentaires	41,6	36,0	38,4
Autoconsommation des dépenses alimentaires	1,4	13,1	8,2
Dons des dépenses alimentaire	4,7	8,3	6,8
Transport	5,5	4,7	5,1
Education	2,8	0,8	1,6
Sante	3,5	4,3	3,9
Logement	11,6	9,5	10,4
Bien Durable	7,1	4,2	5,4
Habillement et Chaussures	5,7	5,7	5,7
Frais communication	7,1	4,9	5,8
Autres dépenses	9,2	8,5	8,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

L'examen par région montre que la structure de la dépense par ménage varie d'une région à une autre. En effet, les proportions des dépenses consacrées à l'achat des produits alimentaires varient de 31,4% dans la région de Sikasso à 45,8% dans la région de Gao.

Pour les secteurs sociaux, la proportion varie légèrement d'une région à l'autre. Il passe de 0,3% et de 0,5% dans les régions de Tombouctou et de Mopti à 3,6% dans le District de Bamako pour l'éducation. En ce qui concerne la santé, la proportion varie de 2,7% et de 3,3 % dans les régions de Mopti et Kidal et dans le District de Bamako à 5,2% dans la région Sikasso. Les parts des dépenses consacrées au logement sont relativement plus importantes à Bamako (13,0 %), Tombouctou (10,1%), Kayes (11,3%), Koulikoro (10,6%), Sikasso (10,7%), et Kidal (10,0%).

Tableau 3-2: Distribution des dépenses totales des ménages selon la fonction de consommation (en %)

Dépenses par fonction de consommation	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Total
Achat des dépenses alimentaires	36,4	40,2	31,4	40,1	34,8	40,2	45,8	41,7	41,0	38,4
Autoconsommation des dépenses alimentaires	7,9	6,5	15,1	13,2	15,3	9,9	9,0	4,1	0,2	8,2
Dons des dépenses alimentaire	7,4	6,4	7,0	7,6	12,4	10,9	6,5	6,9	3,3	6,8
Transport	4,8	5,9	5,5	4,6	3,2	2,7	2,3	2,6	6,2	5,1
Education	0,9	1,7	0,8	0,9	0,5	0,3	0,7	0,4	3,6	1,6
Santé	4,6	4,5	5,2	3,7	2,7	2,9	4,7	2,7	3,3	3,9
Logement	11,3	10,6	10,7	6,1	7,8	10,1	9,3	10,0	13,0	10,4
Bien Durable	5,2	5,2	4,7	4,3	3,8	2,8	2,8	3,6	8,1	5,4
Habillement et Chaussures	6,7	4,9	5,3	5,5	6,2	7,1	7,0	7,3	5,2	5,7
Frais communication	5,1	6,1	5,1	5,3	5,3	3,9	3,8	6,4	7,4	5,8
Autres dépenses	9,8	8,0	9,2	8,7	8,1	9,2	8,2	14,4	8,8	8,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.2. Analyse spatiale de la pauvreté monétaire

L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion de ménages pauvres est estimée à 42,1% en 2018 au Mali.

La profondeur, c'est-à-dire le déficit moyen des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est estimé à 11,7%. La sévérité de la pauvreté, qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, est de 4,6%.

La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, la proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté dans ce milieu est de 50,5% contre 18,2% en milieu urbain.

L'indicateur P1 montre que l'extrême pauvreté est plus marquée en milieu rural (5,7%) qu'en milieu urbain (moins de 2%). La profondeur de la pauvreté (P2) varie selon le milieu de résidence. Elle est de 14,4% en milieu rural contre 4,4% en milieu urbain. Cet indicateur traduit une précarité forte du niveau de vie en milieu rural où la dépense totale moyenne des pauvres semble plus proche du seuil de pauvreté.

L'analyse de la pauvreté selon la région montre que les régions de Sikasso (59,0%), Mopti (57,1%) et Ségou (52,6%) sont les plus touchées par le phénomène que les autres régions. Elles sont suivies par les régions de Tombouctou (46,8%) et de Gao (42,7%).

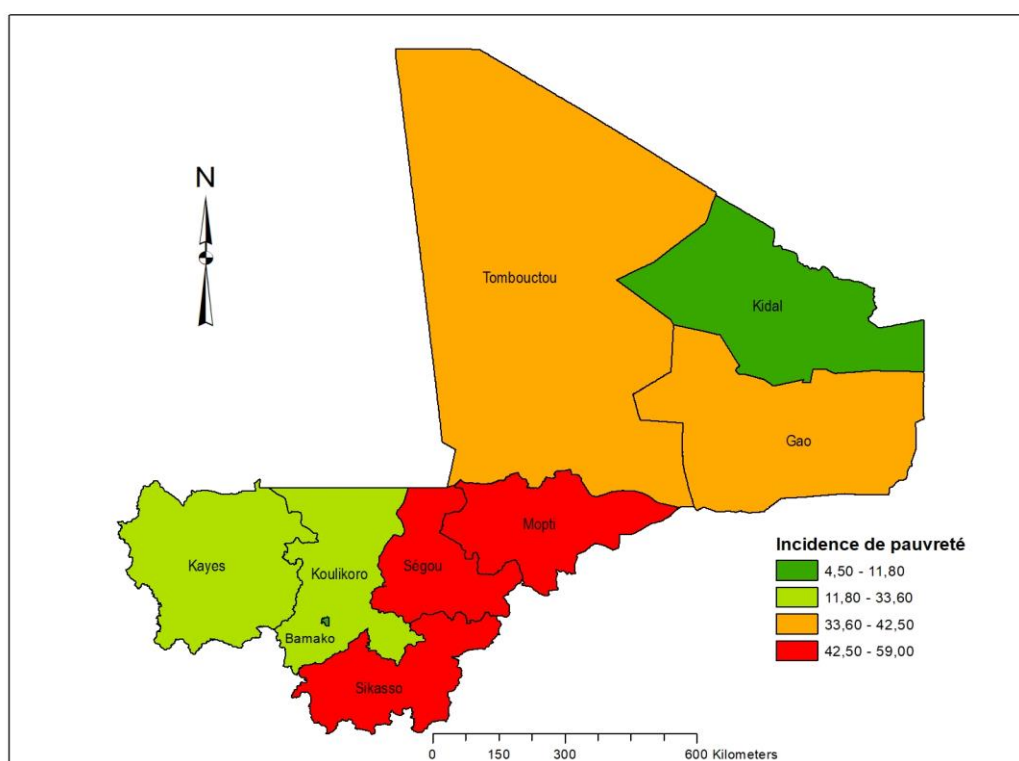
Comme pour l'incidence de pauvreté, la profondeur et la sévérité sont plus accentuées à Sikasso, Ségou et Mopti que dans les autres régions, traduisant ainsi une inégalité dans la distribution des dépenses de consommation qui servent à mesurer le niveau de bien-être. En outre, les ménages des régions de Tombouctou et de Gao sont également confrontés à des conditions de vie difficile.

Tableau 3-3: Indices de pauvreté selon la région et le milieu de résidence du ménage

Région	Milieu résidence		Total	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P1	P2
Région						
Kayes	8,6	15,5	13,7	32,8	7,54	2,58
Koulikoro	6,5	20,1	16,6	33,6	8,26	3,00
Sikasso	13,4	19,8	18,2	59,0	18,57	7,58
Ségou	7,8	18,9	16,0	52,6	15,89	6,38
Mopti	6,2	16,7	14,0	57,1	16,70	6,77
Tombouctou	3,7	3,6	3,6	46,8	12,20	4,11
Gao	2,7	2,1	2,3	42,7	12,69	5,12
Kidal	1,5	0,1	0,5	4,5	0,47	0,08
Bamako	49,0	0,0	12,7	11,8	2,36	0,74
Milieu de résidence						
Urbain			26,0	18,2	4,4	1,6
Rural			74,0	50,5	14,5	5,7
Ensemble	100	100	100	42,1	11,86	4,62

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Figure 3-1: Distribution spatiale de la pauvreté



Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.3. Pauvreté et caractéristiques démographiques

Au Mali, le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages dirigés par les hommes (43,1 %) que chez ceux dirigés par les femmes (27,6%). Ce résultat pourrait s'expliquer par la prédominance des hommes chefs de ménages. La profondeur de la pauvreté est inégalement répartie entre les ménages dirigés par les hommes (12,1 %) et ceux dirigés par les femmes (8,19%).

En outre, les hommes chefs de ménage (4,7%) sont un peu plus exposés à l'extrême pauvreté que les femmes qui dirigent les ménages (3,4%). L'âge est reconnu comme un élément déterminant pour mieux appréhender les conditions de vie de certains groupes spécifiques. L'incidence de pauvreté des ménages augmente au fur et à mesure que l'âge des chefs de ménages augmente. En effet, elle varie de 25,8 % pour les ménages pauvres dont le chef est âgé de 15 à 24 ans à 41,9 % et 46,1 % respectivement pour ceux dirigés par des chefs qui ont un âge compris entre 35 et 54 ans et 55 et 62 ans.

Concernant la profondeur et la sévérité de la pauvreté des ménages, l'on constate une diminution légère de ces phénomènes (respectivement 7,1 % à 7% et 2,6 % à 2,4%) lorsque l'âge du chef de ménage varie entre 15-24 ans et 25-34 ans. C'est à partir du deuxième groupe d'âge que la pauvreté connaît une hausse jusqu'à 63 ans et plus. Le statut matrimonial du chef de ménage semble avoir un lien avec le statut de pauvreté.

Des résultats de ce tableau, il ressort que les ménages dont les chefs sont polygames sont plus affectés par la pauvreté avec une incidence de 51,8 %, suivis des ménages dirigés par des veufs ou veuves avec une incidence de 37,3 %, des ménages monogames et des ménages dont les chefs sont divorcés avec respectivement une incidence de 36,8 % et 35,3 %. En termes de sévérité, c'est également au niveau des ménages polygames que l'on observe une pauvreté extrême (6,3 %) et des ménages dirigés par des personnes veuves (4,3%). La profondeur de la pauvreté reste aussi élevée pour les ménages polygames, monogames, dirigés par des personnes veuves et des célibataires avec respectivement 15,5 %, 9,7 % et 9,1 %.

Tableau 3-4: Indices de pauvreté selon le groupe d'âge, le sexe et la situation matrimonial du chef de ménage

Caractéristiques sociodémographiques	Milieu résidence			Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Groupe d'âges						
15 à 24 ans	0,8	1,4	1,2	25,8	7,14	2,68
25 à 34 ans	13,8	11,4	12,0	30,5	7,02	2,44
35 à 54 ans	54,9	49,5	50,9	41,9	12,04	4,75
55 à 62 ans	14,8	17,2	16,5	46,1	12,79	4,93
63 ans et plus	15,8	20,6	19,4	47,4	13,88	5,47
Sexe						
Masculin	89,5	95,1	93,7	43,1	12,11	4,70
Féminin	10,5	4,9	6,3	27,6	8,19	3,42
Statut matrimonial						
Célibataire	1,1	0,8	0,9	29,2	9,15	3,49
Marie monogame	69,2	54,6	58,4	36,8	9,79	3,64
Marie polygame	22,0	40,7	35,8	51,8	15,46	6,27
Veuf (ve)	6,6	3,7	4,5	37,3	11,06	4,63
Divorce	0,5	0,2	0,3	35,3	7,92	2,23
Sépare	0,5	0,1	0,2	25,9	6,34	1,80
Total	100,0	100,0	100,0	42,1	11,86	4,62

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

La taille du ménage c'est-à-dire le nombre de personnes vivant dans le ménage est un élément qui contribue à augmenter les besoins de consommation du ménage. Ainsi, si les ressources disponibles pour faire face aux besoins essentiels de tous les membres du ménage ne sont pas suffisantes, alors il y a un risque élevé pour ces ménages de subir une situation économique difficile.

Il existe une relation positive entre la taille du ménage et l'incidence de la pauvreté. En effet, L'analyse des résultats indique que le taux de pauvreté varie de 4,8% pour les ménages de 1-2 personnes à 55,6% pour les ménages de plus de 9 personnes. Comme pour l'incidence de pauvreté, la sévérité de pauvreté qui mesure la proportion des ménages les plus pauvres croit également avec la taille du ménage. Les ménages qui ont plus de 9 personnes sont plus confrontés à l'extrême pauvreté que les ménages de petite taille composés de 1 à 2 personnes (17,2% contre 0,9%).

La même tendance s'observe au niveau de la profondeur de la pauvreté, où le taux varie de 0,2 % pour ménages ayant une taille (1 à 2 personnes) à 7,0 % pour les ménages de plus de 9 personnes.

Par ailleurs, les ménages élargis sont plus affectés par la pauvreté (46,1%) que les autres types de ménages. En outre, l'incidence de pauvreté est aussi marquée dans les ménages composés de couples avec les enfants, dans les ménages qui sont nucléaires monoparentaux et élargis (respectivement 36,7%, 33,2% et 31%). Ce résultat s'expliquerait par l'insuffisance des ressources disponibles et les besoins croissants des enfants en termes d'alimentation, de santé et d'éducation et par le caractère vulnérable de ces ménages monoparentaux. Comme pour l'incidence, la sévérité et la profondeur de la pauvreté touche plus ces mêmes types de ménages.

Les migrants contribuent aux dépenses des ménages à travers les avoirs financiers qu'ils envoient à leurs communautés d'origines. Ces ressources envoyées participent à l'effort de réduction de la pauvreté des ménages dont ils sont originaires.

L'analyse du tableau suivant montre que le taux de pauvreté varie de 45,3% lorsque les ménages ne reçoivent pas de l'argent provenant d'une ou des personnes vivant hors de la localité d'origine à 38,0% pour des ménages qui en reçoivent. De plus, l'on constate les mêmes tendances pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

Tableau 3-5: Indices de pauvreté selon la taille, la composition du ménage et les transferts monétaires envoyés par les migrants

Caractéristiques sociodémographiques	Milieu résidence			Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Composition du ménage						
Unipersonnel	0,4	0,1	0,2	0,8	0,1	0,01
Couples sans enfant	0,8	0,5	0,5	3,9	0,71	0,15
Couples avec enfants	30	28,1	28,6	36,7	9,42	3,39
Nucléaire Monoparental	2,3	2	2,1	33,2	9,73	4,3
Monoparental élargi	8	3,5	4,6	31	9,36	3,79
Elargi	58,6	65,9	64	46,1	13	5,28
Taille du ménage						
1 à 2 personnes	1,7	0,8	1,1	4,8	0,94	0,24
3 à 4 personnes	13,1	8,2	9,5	17,4	3,77	1,29
5 à 6 personnes	23,7	20	21	29	6,78	2,3
7 à 8 personnes	22,8	24,1	23,7	39,8	9,91	3,58
9 personnes et plus	38,6	46,9	44,7	55,6	17,25	7,06
Transferts monétaires envoyés par les migrants						
Reçus	45,2	43,6	44,0	38,0	10,2	3,8
Non reçus	54,8	56,4	56,0	45,3	13,1	5,2
Ensemble	100	100	100	42,1	11,86	4,62

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.4. Pauvreté et éducation

La proportion de la population malienne définie comme pauvre est de 42,1%. Dans l'ensemble, les chefs de ménage analphabètes subissent plus la pauvreté (53,9 %) que les CM alphabétisés (27,8%). Il en est de même pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que l'incidence de la pauvreté demeure plus élevée chez les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction (49,1 %) suivi de ceux ayant un niveau primaire avec 32,8 %. La profondeur et la sévérité de la pauvreté sont relativement plus importantes pour les chefs de ménages sans niveau d'instruction avec respectivement 14,3 % et 5,7 %. On note que ces indicateurs diminuent lorsque que le niveau d'instruction du CM augmente.

Tableau 3-6: Indices de pauvreté selon le statut d'alphabétisation et le niveau d'instruction du chef de ménage (en %)

	Milieu de résidence		Total	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P1	P2
Statut d'alphabétisation						
Oui	66,3	37,8	45,2	27,8	6,8	2,4
Non	33,7	62,2	54,8	53,9	16,0	6,4
Niveau d'instruction						
Aucun	53,5	80,4	73,4	49,1	14,3	5,7
Primaire	19,8	15,2	16,4	32,8	7,4	2,4
Secondaire	12,8	3,3	5,7	10,5	2,5	0,9
Supérieur	13,6	1,1	4,4	2,8	0,6	0,2
Ensemble	100	100	100	42,1	11,9	4,6

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.5. Pauvreté et santé

Il ressort des résultats que l'incidence de la pauvreté est de 37,4 % chez les personnes qui ont été malades au cours des 30 derniers jours contre 44,3 % chez les individus qui n'ont déclaré aucune maladie durant la même période. La profondeur et la sévérité de la pauvreté suivant l'état de morbidité représentent respectivement 10,1 % et 3,9 % contre 12,6 % et 5,0 % pour les personnes qui n'ont connu aucune maladie durant le 30 derniers jours. L'examen de la satisfaction des individus ayant reçu des services lors de la première consultation montre que la pauvreté touche un peu plus de la moitié (54,7 %) des personnes qui ne sont pas du tout satisfaites des services de santé. Cette incidence est de 31,5 % et 31,0 % chez les individus qui sont respectivement peu satisfaits et satisfaits des services de santé consultés.

Quant à la profondeur et la sévérité de la pauvreté, elles sont faibles chez les personnes qui sont très satisfaites des services de santé consultés.

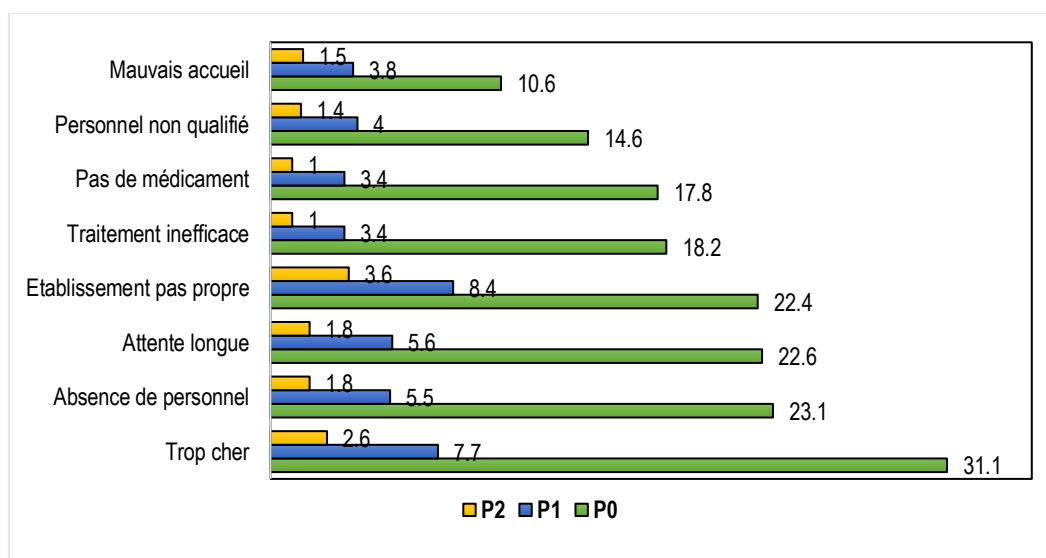
Tableau 3-7: Indices de pauvretés selon le statut de maladie, le degré de satisfaction et les problèmes rencontrés lors de la consultation médicale (en %)

	Milieu résidence		Total	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P1	P2
Malade au cours des 30 derniers jours						
Oui	30,2	31,5	31,1	37,4	10,1	3,9
Non	69,8	68,5	68,9	44,3	12,6	5
A-t-il été satisfait du service reçu lors de cette 1ère consultation						
Très satisfait	28	22,6	24,2	24	4,4	1,1
Satisfait	61,8	63,1	62,7	31	8,2	3
Peu satisfait	8,3	13,1	11,7	31,5	7,6	2,3
Pas du tout satisfait	1,9	1,1	1,3	54,7	9,2	2,4
Ensemble	100	100	100	42,1	11,9	4,6

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

L'examen de l'incidence de la pauvreté selon les problèmes rencontrés lors des consultations montre qu'elle est plus importante (31,1%) chez les personnes qui ont évoqué le coût élevé des services de santé. Cependant, les taux de pauvreté les plus faibles ont été observés chez les individus ayant évoqué les problèmes de mauvais accueil (10,6 %) et de personnels non qualifiés (14,6 %). Pour la profondeur et l'extrême pauvreté, on observe des fluctuations.

Figure 3-2: Indices de pauvreté selon les problèmes rencontrés lors de la première consultation (en %)



Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Des résultats du tableau ci-dessous, on constate que les indices de pauvreté varient selon les types de structures de santé consultés par les personnes. En effet, l'incidence de la pauvreté (Po) oscille entre 4,2 % chez les individus ayant fait leurs consultations dans les hôpitaux régionaux et 58,5 % ayant fait leur consultation dans les cliniques ou dans d'autre structure de santé privé. En outre, le taux de pauvreté est aussi élevé chez les individus ayant fait les consultations dans les cases de santé (57,1 %), cabinets de soins (56,8 %) et les pharmacies (52,2 %). Les mêmes tendances sont confirmées quand il s'agit de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

La présentation des résultats de la pauvreté chez les individus qui sont tombés malades au cours de la période de référence et n'ayant pas fait de consultation indiquent que l'incidence de la pauvreté est plus

élevée chez ceux qui évoquent le manque de confiance (60,1 %), le manque d'argent (50,9 %), l'automédication 43,3 % et le coût élevé des frais de consultation (41,2 %).

Parmi les pauvres, 87,1 % des personnes malades qui ayant fait leur première visite se sont faits consulter par les aides-soignants ; 46,5 % par les pharmaciens ; 45,9 % par les matrones et 40,1% par les sages-femmes et 36,9 % par les guérisseurs/tradipraticiens et marabouts.

L'incidence de pauvreté est de 87,1 % parmi les personnes qui sont tombés malades et ayant fait une consultation chez les aides-soignants, elle est de 46,5 % chez les personnes qui sont parties voir les pharmaciens et 45,9 % chez ceux qui se sont fait consulter par les matrones. Par ailleurs, la pauvreté touche 36,9 % des individus ayant fait leur consultation chez les Guérisseurs/tradipraticiens/Marabouts.

Tableau 3-8 : Indices de pauvreté selon les types de service de santé consultés, les raisons de non-consultation et le type de personnel consulté (en %)

	Milieu résidence		Total	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P1	P2
Où a été consulté la première fois pour cet épisode de maladie ?						
Hôpital National	8,3	2,7	4,3	9,5	1,6	0,3
Hôpital régional	6,7	1,0	2,7	4,2	1,0	0,3
Centre de sante de référence	40,0	19,6	25,5	17,2	3,3	1,0
Centre de santé communautaire	8,6	57,8	43,6	39,1	9,5	3,2
Case de sante	0,3	2,3	1,7	57,1	17,4	7,8
Autre public	1,3	0,3	0,6	37,9	20,3	10,9
Hôpital/clinique privée	26,2	4,9	11,1	17,8	4,1	1,2
Cabinet médical	0,8	0,1	0,3	22,3	3,5	0,5
Cabinet de soins	1,0	0,4	0,6	56,8	19,9	7,0
Pharmacie	2,1	0,9	1,3	52,2	11,4	4,5
Clinique d'entreprise, autre privée	1,0	2,0	1,7	58,5	13,4	3,6
Chez le guérisseur	3,8	7,9	6,7	37,2	11,5	4,0
Pour quelle raison principale n'a-t-il pas été consulté ?						
Pas nécessaire	28,6	17,8	20,2	32,5	6,9	2,6
Trop cher	1,0	0,9	0,9	41,2	11,1	3,3
Trop éloigner	0,3	2,1	1,7	20,4	5,9	1,9
Automédication	48,1	50,4	49,9	43,1	12,0	4,5
Pas de confiance	0,7	0,8	0,8	60,1	5,6	0,6
Peur du résultat	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Refus	0,2	0,2	0,2	4,0	0,9	0,2
Manque d'argent	20,1	26,6	25,2	50,9	14,8	5,5
Autre	0,9	1,2	1,2	6,5	0,2	0,0
Qui a-t-il consulté la première fois pour cet épisode de maladie ?						
Médecin spécialiste	26,6	13,6	17,3	18,4	2,7	0,5
Médecin généraliste	56,8	47,4	50,1	31,8	7,2	2,2
Dentiste	1,8	0,5	0,9	0,0	0,0	0,0
Infirmier	4,8	17,9	14,2	27,8	7,7	3,2
Sage-femme	0,6	1,4	1,1	40,1	14,9	5,8
Aide-soignant	0,1	1,7	1,3	87,1	30,8	14,4
Pharmacien	2,1	1,1	1,4	46,5	10,1	4,0
Matrone	0,5	1,0	0,9	45,9	9,6	2,7
Agent technique de Santé	1,7	5,6	4,5	25,8	8,6	3,6
Autre personnel de santé	1,1	1,7	1,6	21,1	5,7	1,6
Guérisseur/tradipraticien/Marabout	3,8	8,0	6,8	36,9	11,3	4,0
Ensemble	100	100	100	29,7	7,2	2,4

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Lors de la collecte des données des questions relatives à la cotisation pour envie d'obtenir un service d'assurance maladie de la part des organisations d'assurances maladies ont été posées aux répondants.

Il ressort de ces réponses que le taux de pauvreté est plus élevé chez les personnes qui ne sont pas couvertes par une assurance maladie (43,9 %). Il est de 12,4 % chez les personnes qui sont touchées par la profondeur de la pauvreté et de 4,8 % chez celles qui sont affectées par l'extrême pauvreté.

Tableau 3-9: Indices de pauvreté selon la couverture par une assurance maladie (en %)

Couvert par une assurance maladie	Milieu résidence		Total	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P1	P2
Oui	14,0	1,2	4,5	4,4	0,6	0,1
Non	86,0	98,8	95,5	43,9	12,4	4,8
Ensemble	100	100	100	42,1	11,9	4,6

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Sous l'angle de la pauvreté des ménages, les résultats de l'EHCVM montrent qu'il n'y a pas de différence significative entre le taux de pauvreté chez les chefs de ménage souffrant d'un handicap majeur et chez ceux n'ayant pas d'handicap majeur (43,3 % contre 42,0 %). En revanche, l'incidence de pauvreté est plus élevée chez les CM ne présentant pas d'handicap tout niveau (43,1 %).

Tableau 3-10: Indices de pauvreté selon statut le handicap du chef de ménage (en %)

Statut d'handicap du CM		Milieu résidence			Indices de pauvreté		
		Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Handicap tout niveau	Non	76,9	71,6	72,9	43,1	12,12	4,75
	Oui	23,1	28,4	27,1	39,4	11,16	4,26
Handicap majeur seul	Non	94,3	91,6	92,3	42,0	11,77	4,59
	Oui	5,7	8,4	7,7	43,3	12,92	4,90

Handicap tout niveau 2. Oui, un peu de difficultés, 3. Oui, beaucoup de difficultés, 4 Ne peut pas du tout, Handicap majeur seul 3. Oui, beaucoup de difficultés 4 Ne peut pas du tout

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.6. Pauvreté et activités économiques

L'activité économique exercée par un individu peut le permettre de se procurer des ressources financières et matérielles. A cet effet, elle peut avoir une forte influence sur les indices de pauvreté. En d'autres termes, plus une personne a une activité économique bien rémunérée plus elle aura tendance à sortir de la pauvreté et vice versa.

Dans l'ensemble, l'incidence de pauvreté au Mali est de 42,1 % en 2018. Cette incidence varie significativement selon la branche d'activité du chef de ménage. En effet, elle varie d'un maximum de 58,4 % dans les ménages dirigés par les agriculteurs à un minimum de 12,3 % chez ceux travaillant dans les services non cités. La pauvreté sévit aussi dans les ménages dirigés par les CM travaillant dans les secteurs de l'élevage/pêche (40,4 %), les autres industries (33,1 %), BTP (31,8 %), le service personnel (26,9 %) et le commerce (22,3 %).

Les résultats selon le secteur institutionnel du CM montrent aussi des variations importantes. L'incidence de la pauvreté est passée de 44,6 % chez les CM travaillant dans le secteur privé à 37,3 % chez ceux travaillant dans les ménages comme employé du personnel domestique. En revanche, elle est nulle chez les CM travaillant dans les Organismes internationaux ou Ambassades et faible dans les ménages dirigés par les individus travaillant dans les services étatiques/collectivité locales/parapublique.

En examinant les résultats par Catégorie Socioprofessionnelle (CSP), on note que l'incidence des ménages dirigés par les aides familiales et les stagiaires/apprentis non rémunérés que les autres CM (respectivement 80,6% et 80,0%) Cependant, l'incidence est faible dans les ménages dirigés par les cadres supérieurs (1,2 %), les cadres moyens/agents de maîtrise (8,4 %) et les stagiaires ou apprentis rémunérés (4,6 %).

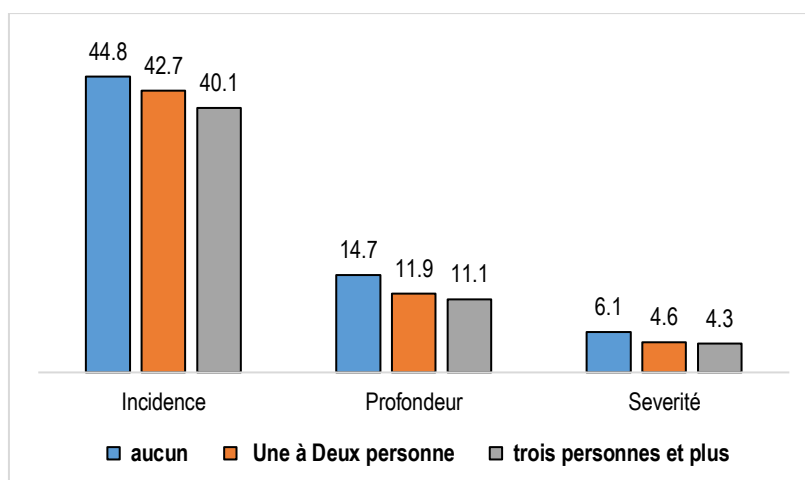
Tableau 3-11: Les indices de pauvreté selon les principales caractéristiques de l'activité du CM (en %)

Caractéristiques de l'activité	Milieu résidence (%)			Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Branche activité du CM						
Agriculture	11,2	62,7	50	58,4	16,92	6,62
Elevage ou pêche	2,7	8,5	7,1	40,4	11,07	4,18
Industrie ou extraction	1,4	0,7	0,9	24,2	4,67	1,14
Autre Industrie	7,3	3,4	4,3	33,1	9	3,51
BTP	6,9	2,3	3,4	31,8	6,78	2,27
Commerce	19,9	9,2	11,8	22,3	5,23	1,9
Restaurant ou Hôtel	0,9	0	0,2	15	4,05	1,52
Transport ou Communication	7,2	1,6	3	18,9	5,63	2,23
Education ou Santé	8,5	2,5	4	17	4,3	1,6
Services personnels.	19,6	7,2	10,3	26,9	6,77	2,63
Autres services	14,4	1,9	5	12,3	2,37	0,78
Secteur institutionnel du CM						
Etat ou Collectivité locale	10,9	2	4,2	8,2	1,78	0,66
Entreprise publique/ parapublique	4,3	0,9	1,7	9,8	2,43	0,82
Entreprise Privé	79,8	94,9	91,1	44,6	12,47	4,83
Entreprise associative	2,8	0,8	1,3	31,8	9,21	3,51
Ménage comme employeur de personnel domestique	1,4	1,3	1,3	37,3	6,54	1,74
Organisme international /Ambassade	0,8	0,1	0,3	0	0	0
Catégorie Socioprofessionnelles du CM						
Cadre supérieur	6,5	0,5	2	1,2	0,24	0,05
Cadre moyen/agent de maîtrise	13	1,6	4,4	8	2,06	0,81
Ouvrier ou employé qualifié	13,3	3,1	5,6	19,7	4,47	1,59
Ouvrier ou employé non qualifié	9,4	4,8	5,9	30,7	7,82	3,46
Manœuvre, aide-ménagère	1,1	1,1	1,1	46,9	11,26	3,9
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0,4	0,2	0,3	4,6	1,02	0,31
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0,1	0,3	0,3	80	27,54	10,24
Aide familial	0,3	0,7	0,6	80,6	17,71	4,67
Travailleur pour compte propre	52,2	86,2	77,8	48	13,55	5,24
Patron	3,7	1,6	2,1	9,8	1,67	0,64
Ensemble	100	100	100	42,1	11,68	4,52

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Dans l'ensemble, les indices de la pauvreté diminuent avec le nombre de personnes de 15 ans et plus travaillant dans le ménage. Ainsi, l'incidence de la pauvreté passe de 44,8 % dans les ménages qui n'ont aucun actif occupé à 40,1 % dans les ménages qui ont au moins trois personnes de 15 ans exerçant une activité. Au niveau des autres indices de la pauvreté (profondeur et sévérité), nous observons les mêmes tendances.

Figure 3-3: Indices de pauvreté selon le nombre de personne âgé de 15 ans et plus travaillant dans le ménage (en %)



Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.7.Pauvreté et cadre de vie des ménages

Les caractéristiques du logement d'un ménage peuvent avoir de lien direct avec le statut de pauvreté de ce ménage. Lorsqu'un ménage a plus de moyens financiers et ou matériels, il peut utiliser ces moyens pour se procurer des matériaux de construction les plus modernes.

Les résultats de l'enquête montrent que l'incidence de la pauvreté est corrélée avec le nombre de personnes par pièce. Ainsi, elle varie d'un maximum de 55,5 % dans les ménages où le nombre de personnes par pièces dépasse cinq (5) à un minimum de 18,0 % dans les ménages où il y a plus de pièces que de personnes. En d'autres termes, l'incidence de la pauvreté augmente au fur et à mesure que le nombre de personne par pièce augmente.

En examinant les résultats selon les matériaux de construction des murs extérieurs du logement, on constate que la pauvreté sévit beaucoup dans les ménages où les murs extérieurs sont faits avec des pierres simples (Traditionnelles), des vitres, des pailles, du banco, de la motte de terre (variant entre 57,5 % et 76,0 %). Cependant, l'incidence de la pauvreté est plus faible dans les ménages dont les murs extérieurs du logement sont construits avec des briques cuites (8,2 %) et ciment/Béton/pierre de taille (11,7 %).

Les résultats de l'analyse varient beaucoup plus avec les types de matériaux utilisés pour le toit de logement. En effet, il ressort que l'incidence de la pauvreté est plus faible dans les ménages où les toits sont faits avec des dalle en ciment (6,7 %). En revanche, elle est plus élevée dans les ménages où les toits sont faits avec des pailles (55,7 %) et du banco (54,7 %).

Tableau 3-12 : Indices de pauvreté selon certaines caractéristiques du logement (en %)

Caractéristiques	Milieu de résidence (%)			Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural	Total	Po	P1	P2
Nombre de personnes par pièces						
Moins d'une personne	6,0	2,8	3,7	18,0	4,24	1,58
1-2 personnes-pièce	49,0	47,2	47,6	34,9	9,02	3,46
3-5 personnes-pièce	42,6	47,6	46,3	50,7	15,00	5,87
Plus de 5 personnes-pièce	2,4	2,4	2,4	55,1	19,20	8,12
Principal matériau de construction des murs extérieurs						
Ciment/Béton/pierre de taille	62,1	14,1	26,6	11,7	2,41	0,76
Briques cuites	2,4	2,6	2,5	8,2	1,98	0,66
Bac alu, vitres	0,1	0,4	0,3	75,1	21,52	8,66
Banco améliore/semi dure	24,0	37,6	34,1	51,0	14,24	5,56
Matériaux de récupération	0,2	0,1	0,1	49,4	14,03	6,08
Pierres simples (Traditionnelles)	0,5	3,1	2,4	76,0	22,59	8,90
Paille, Banco, Motte de terre	9,8	40,8	32,8	57,5	17,05	6,78
Autre	0,7	1,3	1,2	38,2	8,96	2,82
Principal matériau du toit						
Dalle en ciment	37,4	5,8	14,1	6,7	1,09	0,27
Tuile	0,3	0,8	0,7	30,8	7,53	2,35
Tôle	45,2	43,6	44,1	42,1	11,96	4,75
Paille	0,7	6,0	4,6	55,7	15,99	6,30
Banco	15,7	41,2	34,5	54,7	15,37	5,85
Chaume	0,1	0,4	0,3	29,1	4,38	0,80
Nattes	0,1	1,2	0,9	30,2	8,24	3,18
Autre	0,4	0,9	0,8	71,3	30,64	15,37
Mali	100,0	100,0	100,0	42,1	11,86	4,62

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Le taux de pauvreté le plus faible pour les ménages où le sol du logement est fait avec les carreaux/marbre est de 8,6% et de 29,2 % pour ceux dont le sol du logement est fait avec du ciment/béton. Par contre, l'incidence de la pauvreté est plus élevée pour les ménages où le sol du logement est fait avec des terres battues/Sables (56,1 %) et des bouses d'animaux (51,5 %).

L'incidence de la pauvreté varie beaucoup avec le statut d'occupation du logement. En effet, elle varie de 59,4 % chez les copropriétaires sans titre ni acte à 10,9 % chez les ménages logés par l'employeur. On observe aussi des taux de pauvreté élevés chez les propriétaires sans titre ou acte de propriété (58,2 %).

Les résultats par les principales sources d'éclairage du logement montrent des variations importantes. On note que l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages où l'éclairage se fait avec de paraffine/bois/lanche (87,3 %), plaque solaire (52,9 %), lampe à pile (52,6 %) et les autres types d'éclairage non cités (66,6 %). En revanche, on observe des faibles taux de pauvreté dans les ménages où l'éclairage se fait avec le réseau électrique (8,6 %) et l'électricité (générateur) (18,3 %).

Tableau 3-13 : Indices de pauvreté selon certaines caractéristiques du logement (en %)

Caractéristiques	Milieu résidence (%)			Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural	Total	Po	P1	P2
Principal matériau de revêtement du sol						
Carreaux/Marbre	27,4	2,0	8,6	4,8	0,94	0,27
Ciment/Béton	53,6	28,5	35,0	29,2	7,49	2,76
Terre battue/Sable	18,0	62,4	50,9	56,1	16,51	6,57
Bouse d'animaux	0,7	6,6	5,1	51,5	12,75	4,55
Autre	0,3	0,5	0,5	69,1	23,98	10,98
Statut d'occupation						
Propriétaire avec titre ou acte de propriété	49,2	17,2	25,5	22,5	5,43	1,95
Propriétaire sans titre ou acte de propriété	10,2	64,0	50,0	58,2	17,40	6,97
Copropriétaire avec titre ou acte	4,4	1,1	2,0	29,3	5,42	1,42
Copropriétaire sans titre ni acte	1,2	8,9	6,9	59,4	16,45	6,29
Locataire	26,8	3,6	9,6	14,3	3,29	1,09
Loger par l'employeur	0,9	0,3	0,4	10,9	2,46	0,59
Loger gratuitement (parents, amis)	6,2	3,9	4,5	23,8	4,03	1,29
Autre	1,1	1,1	1,1	9,7	2,50	0,84
Principale source d'éclairage du logement						
Electricité réseau	68,2	8,6	24,1	8,6	1,72	0,51
Electricité (générateur)	7,1	0,4	2,2	18,3	4,12	1,40
Lampe à pétrole	0,2	0,3	0,3	29,7	6,82	1,92
Lampe à pile	7,4	22,5	18,6	52,6	15,31	6,22
Paraffine/Bois/Planche	0,1	0,7	0,5	87,3	29,42	15,00
Plaque solaire	15,7	61,9	49,9	52,9	14,90	5,75
Autre	1,3	5,5	4,4	66,6	20,35	8,01
Ensemble	100,0	100,0	100,0	42,1	11,86	4,62

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.8. Pauvreté, L'eau, source d'énergie et assainissement

L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des droits pour tous. De l'eau propre, des toilettes basiques et de bonnes pratiques d'hygiène sont des éléments essentiels pour la survie et le développement. L'insuffisance des services d'assainissement et le manque d'accès à l'eau potable entravent le développement. Il est impératif d'agir dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour vaincre la pauvreté.

Dans l'EHCVM, on entend par eau potable celle provenant du robinet, des forages et des puits améliorés ou protégés. Au niveau des ménages, avoir accès à l'eau potable s'apprécie en termes d'utilisation dans la mesure où les concepts accessibilité et utilisation stricto sensu n'ont pas très souvent le même contenu. Au sens de l'EHCVM, dire qu'un ménage a accès à l'eau potable signifie que ce ménage en dispose pour la satisfaction de ses besoins en eau de boisson.

Les résultats de ce tableau montrent que le taux de pauvreté est de 58,5 % dans les ménages qui utilisent l'eau provenant des puits ouverts. Cette incidence est de 49,2 % qui utilisent l'eau de surface et 48,1 % pour des puits couverts ou forage. En revanche, l'incidence la plus faible a été enregistrée dans les ménages qui utilisent l'eau du robinet avec 31,6 %.

Le mode d'éclairage du logement utilisé constitue un paramètre déterminant des conditions de vie des ménages. Au vu des résultats de l'EHCVM, il convient de remarquer que l'incidence de la pauvreté est plus élevée (87,3 %) dans les ménages qui font l'éclairage avec la Paraffine/Bois/Planche.

En outre, le taux de pauvreté touche un peu plus de la moitié des ménages qui utilisent la plaque solaire (52,9%) et la lampe à pile avec 52,6 %. Il convient de noter que le taux de pauvreté est de 8,6 % dans les ménages qui utilisent le réseau électrique.

En ce qui concerne le mode d'évacuation des ordures ménagères, l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages qui pratiquent l'enfouissement des ordures (59,8 % suivis par les ménages qui évacuent leurs ordures dans les dépotoirs sauvages (52,3 %). Cependant, le taux de pauvreté est faible dans des ménages qui utilisent le service de ramassage autorisé.

D'une manière générale, les ménages qui déversent leurs eaux usées dans la rue ou dans la nature sont plus touchés par la pauvreté (48,3 %). Par contre les taux de pauvreté les plus faibles sont observés dans les ménages qui évacuent les eaux usées dans les puisards (4,8%) et dans les égouts (13,7 %).

Le taux de pauvreté est de 57,7 % dans les ménages qui ne disposent d'aucune toilette. En revanche cette incidence est de 48,5 % dans les ménages qui utilisent les toilettes publiques et 44,7 % pour ceux utilisant des latrines.

Tableau 3-14 : Indices de pauvreté selon les caractéristiques du logement (en %)

Caractéristiques du logement	Milieu résidence			Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Eau potable						
Eau du robinet	77,9	36,8	47,5	31,6	8,5	3,2
Puits ouvert	5	27,8	21,9	58,5	16,7	6,4
Puits couvert ou forage	12,9	31,8	26,9	48,1	14,3	5,9
Eau de surface	0,5	1,9	1,6	49,2	15,4	5,8
Autre source	3,8	1,7	2,2	28,5	5,01	1,6
Eclairage du logement						
Electricité réseau	68,2	8,6	24,1	8,6	1,7	0,5
Electricité (générateur)	7,1	0,4	2,2	18,3	4,1	1,4
Lampe à pétrole	0,2	0,3	0,3	29,7	6,8	1,9
Lampe à pile	7,4	22,5	18,6	52,6	15,3	6,2
Paraffine/Bois/Planche	0,1	0,7	0,5	87,3	29,4	15
Plaque solaire	15,7	61,9	49,9	52,9	14,9	5,8
Autre	1,3	5,5	4,4	66,6	20,4	8,0
Evacuation des ordures ménagères						
Dépotoir public	23,5	14,9	17,1	37,3	10,6	4,1
Ramassage	45,5	8,6	18,2	17,3	4,2	1,5
Bruler par le ménage	7,8	7,1	7,3	29,5	6,0	1,8
Enterrer par le ménage	3,5	9,4	7,9	59,8	18,8	7,7
Dépotoir sauvage	18,9	56,9	47	52,3	15,1	6,0
Autre	0,8	3	2,4	45,8	11,2	3,6
Evacuation des eaux usées du ménage						
Puisard (fosse moderne)	25,4	1	7,3	4,8	0,7	0,2
Egout	7,1	2,1	3,4	13,7	3,6	1,4
Trou dans la parcelle	13,4	11,3	11,9	32,4	8,1	2,9
Dans la rue/nature	53,4	85,1	76,9	48,3	13,8	5,4
Autre	0,7	0,5	0,5	57,7	17,5	7,1
Type de toilette						
WC	31	6,7	13	14,7	3,4	1,2
Latrine	59,7	76,4	72,1	44,7	12,4	4,8
Toilette publique	7,9	6,8	7,1	48,5	15,2	6,3
Aucune toilette	1,2	9,6	7,4	57,7	17,1	6,7
Autre	0,1	0,5	0,4	74,1	27,3	12,0
Ensemble	100	100	100	42,1	11,9	4,6

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.9. Pauvreté, sécurité alimentaire, chocs et stratégie de survie

La sécurité alimentaire des ménages détermine les conditions de vie des ménages. En effet, dans un contexte de détérioration continue des conditions de vie, de l'environnement ainsi que la récurrence des chocs de différents types (climatiques, économiques, sociales), les ménages se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire. C'est dans ce cadre que des données sur la sécurité alimentaire des ménages ont été collectées à travers l'EHCVM notamment sur l'inquiétude des ménages rapport à la prise des repas journaliers et sur les stratégies d'adaptations alimentaires.

Au regard des résultats du tableau ci-dessous, le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages qui sont en insécurité alimentaire (48,1 %).

Tableau 3-15: Indices de pauvreté selon la sécurité alimentaire du ménage (en %)

Sécurité alimentaire	Milieu résidence (%)		Total	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P1	P2
Pas d'insécurité alimentaire	50,4	31,7	36,6	31,8	9,6	4,0
Insécurité alimentaire	49,6	68,3	63,4	48,1	13,1	5,0
Ensemble	100	100	100	42,1	11,9	4,6

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Au regard des résultats, l'incidence de la pauvreté touche près de la moitié des ménages (49,0 %) qui ont connu le choc covariant naturel contre 36,2 % pour ceux qui n'ont pas connu ce choc. S'agissant du choc covariant économique, le taux de pauvreté des ménages est de 38,8 pour ceux qui ont connu ce choc et de 43,0% pour ceux qui n'en ont pas connu.

En examinant les résultats selon le choc idio économique, il ressort que l'incidence de la pauvreté est plus faible (33,5 %) dans les ménages qui n'ont pas connu ce type de choc contre 43,3 % chez les ménages qui ont connu le choc.

Tableau 3-16: Indices de pauvreté selon les types de chocs subis par les ménages (en %)

Types de chocs	Milieu résidence		Total	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P2	P3
Choc idio démographique³						
Pas connu de choc	73,9	69,3	70,5	42,3	11,7	4,5
A connu de choc	26,1	30,7	29,5	41,6	12,3	4,9
Choc covariant naturel⁴						
Pas connu de choc	83,0	43,3	53,6	36,2	10,4	4,1
A connu de choc	17,0	56,7	46,4	49,0	13,5	5,2
Choc covariant économique⁵						
Pas connu de choc	79,5	78,5	78,7	43,0	12,2	4,8
A connu de choc	20,5	21,5	21,3	38,8	10,5	4,0
Choc idio économique⁶						

³ **Choc idio démographique** : C'est l'un au moins des chocs suivants que le ménage a subi : Maladie grave ou accident d'un membre du ménage, Décès d'un membre du ménage, Divorce, séparation.

⁴ **Choc covariant naturel** : C'est l'un au moins des chocs suivants que le ménage a subi : Sécheresse/Pluies irrégulières, Inondations, Incendies, Taux élevé de maladies des cultures, Taux élevé de maladies des animaux, Attaques acridiennes ou autres ravageurs de récolte, Glissement de terrain.

⁵ **Choc covariant économique** : C'est l'un au moins des chocs suivants que le ménage a subi : Baisse importante des prix des produits agricoles, Prix élevés des intrants agricoles, Prix élevés des produits alimentaires.

⁶ **Choc idio économique** : C'est l'un au moins des chocs suivants que le ménage a subi :

Types de chocs	Milieu résidence		Total	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P2	P3
Pas connu de choc	87,8	87,6	87,7	43,3	12,2	4,8
A connu de choc	12,2	12,4	12,3	33,5	9,4	3,5
Choc covariant violence⁷						
Pas connu de choc	92,8	85,6	87,4	41,6	11,8	4,6
A connu de choc	7,2	14,4	12,6	45,9	12,3	4,5
Autres Chocs⁸						
Pas connu de choc	99,4	99,0	99,1	42,1	11,8	4,6
A connu de choc	0,6	1,0	0,9	49,4	15,0	5,6
Ensemble	100	100	100	42,1	11,9	4,6

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

3.10. Pauvreté, épargne et accès au crédit

Les résultats selon la possession d'un compte bancaire montrent que la pauvreté sévit beaucoup plus (37,2 %) chez les individus qui n'ont pas de compte dans les banques classiques. En outre, on constate que la pauvreté touche 35,3 % des personnes qui n'ont pas de compte dans les caisses rurales d'épargne ou IMF (Institut de microfinance) contre 28,4 % chez ceux qui en possèdent. Concernant la demande de crédit au niveau des institutions financières, on constate que l'incidence de la pauvreté est plus accentuée (35,5 %) chez les personnes qui n'ont pas demandé le crédit contre 22,1 % chez ceux qui ont demandé.

Tableau 3-17: Indices de pauvreté selon la possession de compte bancaire, de l'épargne dans un compte et la demande de crédit à une institution financière (en %)

Epargne et accès au crédit		Milieu résidence		Total	Indices de pauvreté		
		Urbain	Rural		P0	P1	P2
Possession un compte							
Banque classique	Non	87,1	98,6	93,8	37,2	10,2	3,9
	Oui	12,9	1,4	6,2	4,6	0,7	0,2
Poste	Non	99,9	100	100	35,2	9,7	3,7
	Oui	0,1	0,0	0,0	9,1	1,9	0,4
Caisse rurale d'épargne ou IMF (Institut de microfinance)	Non	98,3	98,5	98,4	35,3	9,7	3,7
	Oui	1,7	1,5	1,6	28,4	7,1	2,6
Mobile Banking	Non	90,5	96,4	93,9	36,4	10,0	3,8
	Oui	9,5	3,6	6,1	16,8	3,7	1,2
Carte prépayée	Non	99,2	99,9	99,6	35,3	9,7	3,7
	Oui	0,8	0,1	0,4	8,0	1,4	0,5
Possession d'épargne dans un compte							
Dispose d'une épargne	Oui	50,9	43,6	48,8	10,0	2,0	0,6
Ne dispose pas d'épargne	Non	49,1	56,4	51,2	17,3	3,9	1,3
Demandé un crédit à une institution financière							
A demandé un crédit	Oui	2,6	1,8	2,1	22,1	5,4	1,9
N'a pas demandé de Crédit	Non	97,4	98,2	97,9	35,5	9,7	3,7

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Fin de transferts réguliers provenant d'autres ménages, Perte importante du revenu non agricole du ménage (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie), Faillite d'une entreprise non agricole du ménage, Perte importante de revenus salariaux (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie), Perte d'emploi salarié d'un membre, Vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail

⁷ **Choc covariant violence : C'est l'un au moins des chocs suivants que le ménage a subi :**

Conflit Agriculteur/Éleveur, Conflit armé/Violence/Insécurité

⁸ **Autres chocs: Ce sont des chocs qui ne sont pas ceux cités précédemment.**

4. INEGALITES DES DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

La pauvreté, estimée à travers l'incidence, la profondeur et la sévérité s'intéresse à quelques individus particuliers à savoir la partie de la population qui est en dessous du seuil de pauvreté. L'inégalité quant à elle couvre la population tout entière. L'inégalité permet d'étudier les positions relatives qui, d'ailleurs, sont tout aussi importantes que les positions absolues. Les inégalités, lorsqu'elles sont prononcées, ont tendance à fragiliser le tissu social et à exacerber la violence. C'est dire que même en l'absence de pauvreté, l'équilibre social est indispensable pour assurer une stabilité économique et surtout une politique pérenne dans une nation.

Les analyses de l'inégalité sont complémentaires à celles de la pauvreté et permettent de mieux caractériser la population. La réduction des inégalités est une priorité affirmée dans le cadre des objectifs du développement Durable (ODD) auxquels le Mali s'est engagé comme bien d'autres pays à réaliser à l'horizon 2030.

Les études ont démontré que les inégalités constituent l'une des causes majeures de la pauvreté, et de frein à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement (Mestre C et al., 2009 ; Ravalions M., 2005).

Cette section est consacrée aux inégalités liées aux dépenses de consommation des ménages maliens. Les outils statistiques utilisés sont essentiellement descriptifs notamment les ratios de dispersion, les quintiles et l'indice de Gini.

4.1.Part du premier quintile dans la dépense totale

En 2018, la part du premier quintile dans les dépenses de consommation totales est de 8,1%, elle est plus faible par rapport aux autres quintiles. Ces résultats montrent que le Mali a une structure fortement inégalitaire puisque le 5^{ème} quintile concentre 41,5% de la consommation totale des ménages. Ce qui montre une forte domination du 5^{ème} quintile dans les dépenses totales de consommation des ménages. En d'autres termes, les 20% d'individus les plus aisés se partagent 41,5% des dépenses de consommation totales tandis que les 80% de la population restant se partagent les 58,5% restant des dépenses de consommation.

Tableau 4-1: Distribution de la consommation totale selon les quintiles

Quintiles	Consommation totale du quintile (en milliard de F CFA)	Part (%) de la consommation du quintile
1 ^{er} quintile	603	8,1
2 ^{ème} quintile	894	12,0
3 ^{ème} quintile	1 194	16,0
4 ^{ème} quintile	1 672	22,4
5 ^{ème} quintile	3 091	41,5
Ensemble	7 453	100,0

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

4.2. Ratio de dispersion des déciles

L'analyse de la structure des dépenses par quintile est certes indicative de l'ampleur des inégalités liées aux dépenses de consommation des ménages. Cependant cette analyse peut être affinée en allant à un niveau de désagrégation plus fine de l'indicateur de bien être que sont les quantiles. En cela, la dispersion des déciles est plus explicite. Au regard des résultats du tableau, il apparaît une confirmation de la structure inégalitaire des dépenses de consommation des ménages. En effet, le dernier décile (10^{ème} décile) c'est à dire les 10% les plus riches des individus de la population concentrent à eux seuls 26,0 % des dépenses de consommation totales des ménages.

La structure inégalitaire des dépenses de consommation des ménages est également soutenue par le ratio de dispersion des déciles qui montre que les 10% les plus riches (10^{ème} décile) consomment en moyenne 4 fois ce que consomment les 10% des individus les plus pauvres (1^{er} décile) de la population malienne. En moyenne, la dépense de consommation d'un individu pris parmi les 10% les plus riches est 4 fois supérieure à la dépense de consommation d'un individu pris parmi les 10% les plus pauvres. De façon générale, les 10% les plus riches consomment, en moyenne un peu plus de la moitié (0,54 fois) que tous les autres déciles réunis.

Tableau 4-2 : Déciles des dépenses de consommation totale des ménages

Déciles	Consommation totale du décile (en milliard de F CFA)	Part (%) de la consommation du décile	Consommation moyenne par tête du décile (F CFA)	Ratio de dispersion des déciles
1 ^{er} Décile	254	3,4	128 766	7,7
2 ^{ème} Décile	348	4,7	176 786	5,6
3 ^{ème} Décile	411	5,5	209 038	4,7
4 ^{ème} Décile	483	6,5	244 882	4,0
5 ^{ème} Décile	553	7,4	281 407	3,5
6 ^{ème} Décile	641	8,6	325 322	3,0
7 ^{ème} Décile	769	10,3	384 966	2,6
8 ^{ème} Décile	903	12,1	465 448	2,1
9 ^{ème} Décile	1 151	15,4	584 112	1,7
10 ^{ème} Décile	1 940	26,0	985 312	1,0
Ensemble	7 453	100,0	378 428	

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

4.3. Indice de GINI des dépenses de consommation, Courbe de Lorenz

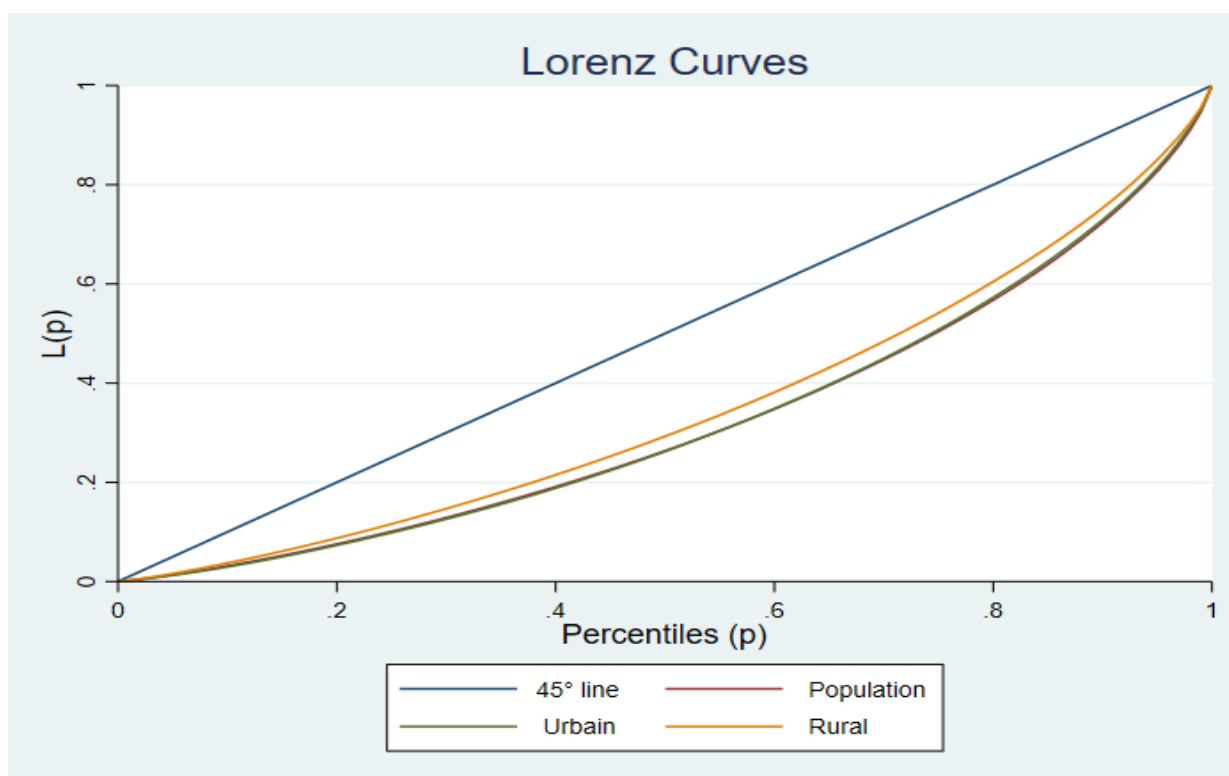
L'indice d'inégalité de Gini est une valeur comprise entre zéro et un, ou la valeur 0 est attribuée dans le cas d'une égalité parfaite et la valeur 1 est attribuée dans le cas d'une inégalité extrême.

L'indice de concentration de Gini fournit une mesure numérique de l'inégalité. Il est estimé à 0,33 en 2018. Cela est d'autant plus vrai que l'indicateurs du bien être considéré ici est les dépenses de consommation. Il est évident qu'on aura un indice de GINI beaucoup plus élevé s'il était calculé avec les revenus des ménages. Des disparités existent cependant entre les régions et les milieux de résidence. Le milieu urbain est plus inégalitaire, l'indice de Gini étant de 0,33% en milieu urbain contre 0,29% en milieu rural. Les femmes ont un indice de GINI supérieur à celui des hommes (0,34 contre 0,33). Toutes les régions ont un indice de Gini inférieurs à celui du niveau national (0,33) à part les régions de Koulikoro (0,33) et Mopti (0,33) qui ont le même indice que celui du niveau national. En d'autres termes, ce sont les zones, les plus inégalitaires du pays. Les régions les moins inégalitaires sont les régions de Kidal (0,28), Tombouctou (0,29) et Gao (0,29).

Tableau 4-3: Indice d'inégalité de Gini selon les régions

	Indice de Gini	Intervalle de confiance à 95%	
		Inf	Sup
Région			
Kayes	0,31	0,29	0,32
Koulikoro	0,33	0,32	0,35
Sikasso	0,31	0,30	0,33
Ségou	0,32	0,30	0,33
Mopti	0,33	0,31	0,34
Tombouctou	0,29	0,27	0,31
Gao	0,29	0,28	0,31
Kidal	0,28	0,25	0,30
Bamako	0,31	0,29	0,32
Milieu			
Urbain	0,33	0,32	0,34
Rural	0,29	0,28	0,30
Sexe			
Masculin	0,33	0,33	0,34
Féminin	0,34	0,32	0,36
Ensemble	0,33	0,33	0,34

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT



5. PAUVRETE SUBJECTIVE

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il est important de tenir compte de l'avis des populations elles-mêmes sur leurs conditions de vie.

Les résultats de l'analyse de ce phénomène montrent que sept ménages sur dix (70%) pensent que le Mali est un pays pauvre. De plus, quel que soit le milieu de résidence, la plupart des ménages ont affirmé que les ressources dont dispose le pays ne permettent pas de satisfaire les besoins sociaux et économiques des populations. Par ailleurs, un nombre élevé de ménages très pauvres ou très riches ont aussi le même avis (respectivement 76,9 % et 63,6 %).

En interrogeant les ménages maliens sur comment ils vivent par rapport à leurs voisins dans la localité, il en découle un nombre très faible d'entre eux (4,3%) qui estiment vivre nettement meilleur par rapport à leurs voisins. L'analyse selon le milieu de résidence révèle que les ménages urbains et ruraux ont la même opinion (respectivement 6,7% et 3,4%). Toutefois, ce sont les ménages riches et très riches qui sont relativement plus nombreux à affirmer qu'ils vivent nettement mieux par rapport à leurs voisins dans la localité (respectivement 5,0% et 8,9%).

S'agissant de l'examen de la qualité de vie des ménages de la localité par rapport à celle des ménages de la capitale, il apparaît qu'il n'y a pas de différences significatives entre la proportion de ménages pauvres et celle des ménages riches pensant qu'ils vivent nettement mieux par rapport aux ménages de la capitale.

A la question de savoir : comment classeriez-vous votre propre ménage sur une échelle de bien-être allant d'un niveau de très pauvre à un niveau de très riche si on vous demandera de le faire, la réponse est que 48,9% des ménages très riches estiment qu'ils sont moins riches et 46,1% de ces ménages pensent qu'ils sont pauvres. L'analyse de cette même opinion indique que 18,8% des ménages très pauvres pensent qu'ils sont moins riches et 66,6 % de ces ménages pensent qu'ils sont pauvres.

Tableau 5-1: Perceptions de la pauvreté et causes de la pauvreté (en %)

Perceptions	National	Milieu		Quintile de la dépense normalisée				
		Urbain	Rural	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Pensez-vous que le Mali est un pays pauvre ?								
Oui	70,2	61,2	73,4	76,9	71,9	68,8	70,0	63,6
Non	28,0	36,7	25,0	21,5	26,8	29,1	27,8	34,9
Ne sait pas	1,8	2,1	1,7	1,6	1,4	2,2	2,2	1,5
Comment vivez-vous par rapport à vos voisins dans la localité ?								
Nettement mieux	4,3	6,7	3,4	1,9	2,7	3,0	5,0	8,9
Un peu mieux	17,4	22,2	15,7	11,7	15,1	14,4	19,8	26,0
Pareillement	48,3	37,6	52,0	52,6	52,0	51,7	45,5	39,6
Moins bien	23,2	22,3	23,5	29,6	23,7	23,0	23,3	16,3
Ne sait pas	6,9	11,2	5,4	4,3	6,6	7,9	6,5	9,3
Comment vivez-vous par rapport aux gens de la capitale ?								
Nettement mieux	7,7	7,0	8,0	6,0	7,8	8,5	9,6	6,8
Un peu mieux	9,8	12,7	9,0	9,1	11,6	7,5	8,4	12,8
Pareillement	10,2	17,9	7,9	4,4	5,2	6,6	13,8	22,0
Moins bien	61,6	46,3	66,2	67,9	67,2	67,2	58,1	46,4
Ne sait pas	10,7	16,1	9,0	12,7	8,3	10,3	10,1	12,0
Sur une échelle de bien-être allant de très pauvre à riche, comment le classeriez-vous votre ménage								
Riche	0,7	1,3	0,6	0,9	0,6	0,6	0,6	1,0
Moyen	29,3	40,7	25,3	18,8	23,6	23,7	31,4	48,9
Pauvre	61,0	52,3	64,1	66,6	63,4	67,7	61,4	46,1
Très pauvre	8,7	5,3	9,9	13,6	12,4	8,0	6,3	3,5
Ne sait pas	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

Parmi les difficultés éprouvées par les ménages pour faire face aux besoins sociaux, figurent par ordre d'importance les problèmes de dépense de santé (36,0%), d'éclairage (32,9%), de fournitures scolaires (27,6%) et de frais de scolarité des enfants (25%). Ces difficultés varient selon le milieu de résidence. En effet, les principales difficultés auxquelles les ménages résidant en milieu urbain sont confrontés sont : le problème de dépense de santé (30,9%), d'éclairage (29,2%), de loyers (27,3%), de fournitures scolaires (27,1%) et frais de scolarité des enfants (25,9%). En revanche, les ménages du milieu rural ont du mal à faire face principalement aux dépenses de santé (38,0%) et d'éclairage (34,6%). En outre, l'on observe la même tendance quel que soit le quintile dans lequel est classé le ménage.

S'agissant des causes probables de cette pauvreté, plus de cinq ménages sur dix considèrent que le manque d'emploi en est la principale. La mauvaise gestion des biens publics et la cherté de la vie arrivent en deuxième et troisième position des causes de la pauvreté. De plus, les ménages urbains et ruraux mettent aussi l'accent sur les problèmes relatifs à la corruption et à l'augmentation des prix de denrées alimentaires et d'autres produits ou objets qui assurent le bien-être des ménages.

Quant aux ménages pauvres et riches, ils pensent que ce sont les mêmes causes évoquées par les ménages urbains et ruraux qui engendrent la pauvreté.

Tableau 5-2: Quintile de pauvreté selon les difficultés des dépenses du ménage et les causes probables de la pauvreté (en %)

Difficultés et causes de la pauvreté	National	Milieu		Quintile				
		Urbain	Rural	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Difficultés								
Problème de dépense de loyer	18,0	27,3	11,4	12,2	14,4	17,0	21,1	19,5
Problème de dépense d'éclairage	32,9	29,2	34,6	36,8	36,4	33,4	34,4	27,5
Problème de dépense de santé	36,0	30,9	38,0	36,7	39,3	44,5	35,3	27,6
Problème de dépense de transport	22,9	18,5	24,7	22,8	25,9	28,9	24,8	15,3
Problème de frais de scolarité	25,0	25,9	24,6	26,5	25,9	28,2	27,0	20,0
Problème de dépense de livres et de fournitures scolaires	27,6	27,1	27,8	28,9	32,5	32,4	30,1	18,4
Causes probables de la pauvreté								
Manque d'emplois	57,6	75,7	51,2	47,3	51,8	55,5	66,4	66,8
Pas d'instruction	15,0	16,3	14,5	15,6	14,8	12,8	17,5	14,3
Manque de terres	14,3	11,4	15,3	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Manque de troupeaux	13,4	5,0	16,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Manque de routes	12,1	5,2	14,5	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Manque d'eau/de pâturages	10,4	3,9	12,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Sécheresses fréquentes/Inondations	30,0	9,7	37,1	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1
Mauvaise gestion/corruption	39,2	50,2	35,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5
Cherté de la vie	44,8	56,2	40,8	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Mévente de produits agricoles	8,9	6,4	9,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Paresse	12,9	11,0	13,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autre	16,3	10,3	18,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1

Source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 2018-2019 INSTAT

6. CORRELATS OU DETERMINANTS DE LA PAUVRETE MONETAIRE

Dans la partie précédente, nous avons décrit les liens entre les indices de pauvreté et les variables sociodémographiques, socioéconomiques, les variables liées à l'éducation, à la santé et les caractéristiques du ménage et de l'habitat et. Les analyses effectuées a permis de décrire le profil de pauvreté. Pour identifier les déterminants de la pauvreté, il convient d'utiliser les modèles

économétriques adéquats. Les résultats de telles analyses permettront de tenter de donner une explication des résultats obtenus à travers des tests de validité qui seront appliqués aux dites relations. et de mieux examiner l'association entre les variables dépendantes et les variables indépendantes. Compte tenu de la nature des données disponibles, on emploie une analyse au niveau du ménage des déterminants à la fois de la pauvreté objective (celle mesurée par la consommation) et de la pauvreté subjective (celle déclarée par le ménage). La juxtaposition des déterminants de la pauvreté objective et de ceux de la pauvreté subjective est importante. Afin d'assurer une bonne appropriation des programmes de lutte contre la pauvreté, les décideurs doivent tenir compte de ces deux dimensions de la pauvreté : le profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté. De façon classique, tout rapport sur la pauvreté insiste sur la valeur que prennent certaines mesures de pauvreté (FGT, Watts, etc.) et d'inégalité (Gini, Theil, etc.) selon différentes caractéristiques de la population étudiée. Les caractéristiques les plus pertinentes pour établir un profil de pauvreté sont : le milieu de résidence, la région de résidence, certaines caractéristiques du chef de ménage, les caractéristiques du ménage, du logement. Cette méthode quoi que très utile, présente des limites évidentes lorsqu'il s'agit de distinguer les leviers sur lesquelles les décideurs devront agir pour lutter efficacement contre la pauvreté.

Pour faire ressortir les déterminants de la pauvreté et l'impact de variations diverses sur la probabilité d'être pauvre, les régressions sont nécessaires. Dans ce travail, nous fournissons les résultats de telles régressions. L'utilisation des régressions permet d'évaluer de façon efficace l'impact des diverses caractéristiques sur la probabilité d'être pauvre. Dans la littérature, la tendance a longtemps consisté à utiliser les modèles des variables qualitatives (probit et logit) pour étudier tant la pauvreté objective que la pauvreté subjective. Mais, ces régressions induisent une perte de l'information disponible, notamment pour ce qui est de la pauvreté objective. Elles supposent en effet que l'on n'observe pas la consommation par tête du ménage (qui est une variable continue). L'utilisation de ces régressions catégorielles sous-entend que la seule information disponible c'est : le ménage est pauvre ou est non pauvre. Il y a trois problèmes avec ces régressions. Premièrement, l'analyste détruit l'information appropriée (la distribution de la consommation par tête). Deuxièmement, les coefficients de régression sont plus susceptibles d'être biaisés avec des régressions catégorielles qu'avec des régressions linéaires. Troisièmement, lorsque les régressions catégorielles sont employées, il est impossible de prévoir le changement dans la probabilité d'être pauvres suivant un changement de la ligne de pauvreté.

Pour comprendre les déterminants de la pauvreté, nous utilisons ici la méthode des moindres carrés ordinaires qui a l'avantage d'être robuste aux méthodes évoquées précédemment. La variable dépendante est le logarithme de la consommation par tête du ménage divisée par la ligne de pauvreté. Pour éviter des biais d'hétérogénéité, des régressions séparées ont été estimées pour chacun des milieux de résidence. Pour comprendre la pauvreté subjective, l'utilisation des modèles de variables qualitatives s'impose. En effet, l'information sur la pauvreté subjective est codée sur une échelle entre 0 et 9 (9 correspondant à un ménage qui se sent le plus pauvre). Deux approches complémentaires sont alors utilisées pour, d'une part, comprendre les déterminants de la pauvreté subjective, et d'autre part, comparer la pauvreté subjective et la pauvreté objective. Dans un premier temps, un modèle probit ordonné est appliqué à la position qu'un ménage se donne sur l'échelle de niveau de vie (variable indépendante). Dans un second temps le modèle probit est utilisé afin de rendre comparable les déterminants de la pauvreté objective et ceux de la pauvreté subjective. Comme variable indépendante ici, une variable dichotomique est créée pour chaque cas. Pour la pauvreté objective, la variable

dichotomique correspond au statut de pauvreté du ménage. Pour la pauvreté subjective, on a essayé d'avoir un taux le plus proche de la pauvreté objective. Ainsi, un ménage se -sent pauvre lorsque son échelle de niveau de vie est supérieure ou égale à 6. Les variables explicatives sont les mêmes que celles utilisées pour les MCO.

La localisation géographique appréhendée à travers la variable région a un lien significatif avec l'état de pauvreté monétaire et subjective au seuil de 10% sauf pour la région de Gao et le District de Bamako. En effet, les consommations par tête ont diminué pour les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou par rapport à la région de Kayes.

En milieu urbain, ce sont les mêmes régions qui ont vu leurs conditions de vie se dégrader comparativement à la première région du Mali.

En revanche, dans le même milieu, ces ménages qui ont été classés pauvres ont estimé que leurs niveaux de vie se sont améliorés. La même tendance est observée dans toutes les régions exceptées pour les régions de Gao et de Koulikoro qui ne sont pas significativement corrélées à la pauvreté monétaire. Sur le plan subjectif, les ménages résidant dans les régions de Gao, de Ségou, de Sikasso et de Kidal ont eu le sentiment de connaître une amélioration de leurs conditions de vie comparativement à la région de Kayes.

Par ailleurs, le fait que le chef de ménage soit de sexe féminin réduit le niveau de la consommation d'environ 11%. L'analyse de la consommation selon le milieu de résidence révèle une diminution des dépenses par tête de 6 % en milieu urbain et de 12% en milieu rural. Toutefois, au niveau de la pauvreté subjective, les femmes chefs de ménages ruraux ont une plus grande propension à se sentir non pauvres.

Les résultats de la régression montrent qu'il existe une relation significative entre Le statut matrimonial la pauvreté monétaire. En effet, comparativement aux ménages dirigés par un CM célibataire, les consommations par tête chez les CM mariés et veufs ou veuves ont assez baissé (respectivement 42% et 44%).

Ces consommations ont également diminué fortement chez les mêmes personnes de 54% et de 57% en milieu urbain.

En outre, en milieu rural, l'on observe la même baisse selon que le CM soit marié(e), veuf ou veuve. L'analyse de la pauvreté subjective indique qu'en milieu urbain, les CM quel que soit leur statut matrimonial pensent que leurs conditions de vie se sont dégradées.

Contrairement à ce qu'on pouvait s'y attendre, les dépenses de consommation ont augmenté de 9% chez les CM vivant avec un handicap par rapport aux CM ne souffrant d'aucun handicap.

Les niveaux de consommation des CM vivant avec un handicap majeur se sont améliorés de 14 % en milieu urbain et de 7% en milieu rural. Ces résultats pourraient s'expliquer d'une part par l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées obtenues par les actions de lutte contre la marginalisation et l'exclusion des personnes handicapées et d'autre part par la solidarité qui est organisée dans notre société pour venir en aide à ces personnes vulnérables. Toutefois, les CM handicapés estiment que leurs niveaux de vie ne se sont pas améliorés par rapport aux CM qui ne présentent aucun handicap. Quel que soit le milieu de résidence, le niveau d'éducation du CM agit significativement sur la pauvreté monétaire des ménages.

Un ménage dont le chef a le niveau primaire a une consommation de 12% plus élevée par rapport à celle d'un ménage dont le chef n'a aucune éducation. Au niveau de la pauvreté subjective aussi, plus on est instruit moins on se sent pauvre.

En milieu urbain, par rapport à un CM sans niveau d'instruction, la consommation d'un ménage dirigé par un Chef de niveau primaire est plus élevée. Les dépenses de consommation augmentent de 25% pour un ménage dont le CM à un niveau secondaire et de 42% pour un ménage dont le CM à un niveau supérieur comparativement à un CM sans niveau d'instruction. En milieu rural, cette augmentation est de 7% pour le niveau primaire, 33% pour le niveau secondaire et 40% pour le niveau supérieur.

Ce résultat est en conformité avec le profil de pauvreté présenté dans la section précédente.

Plusieurs études ont montré cet impact positif du niveau d'éducation des individus sur leurs revenus, donc sur la pauvreté parmi lesquelles on peut citer celles de Mincer (1974) et Psacharopoulos (1993).

Le niveau d'éducation apparaît ainsi comme un déterminant clé à la fois de la pauvreté objective et de la pauvreté subjective.

Le lien entre la pauvreté monétaire et la taille du ménage est significatif au seuil de 10%. Une taille élevée accroît la probabilité des ménages d'être pauvres. La consommation par tête diminue de 48 % pour les ménages d'une à deux personnes, de 68% pour ceux qui ont une taille de 3 à 4 personnes et de 103% pour les ménages qui ont plus de 9 personnes. Par ailleurs, lorsque le ménage a une personne supplémentaire, la dépense de consommation par tête baisse respectivement de 53% en milieu urbain et de 46% en milieu rural. Ces résultats confirment les études antérieures réalisées au Mali (celle de Backiny-Yetna et al. (2009)) et dans plusieurs pays en développement attestant le poids des charges démographiques sur le ménage comme facteur explicatif de la pauvreté. Cette situation doit être prise en compte dans les politiques de population.

Sur le plan subjectif, selon les régressions sur les mesures subjectives, la composition du ménage n'a aucun impact sur la probabilité de se sentir pauvre

Le lien entre la pauvreté et les caractéristiques du marché du travail a été toujours au centre des analyses des déterminants de la pauvreté.

Le secteur d'activité est lié significativement à la pauvreté monétaire au seuil de 10%. Les résultats révèlent que la consommation augmente de 17% et de 25% respectivement chez les CM qui travaillent dans le secteur secondaire et tertiaire par rapport aux CM qui évoluent dans le secteur primaire.

En outre, les CM travaillant dans le secteur agricole courent plus de risque d'être pauvres que les CM qui travaillent dans le secteur secondaire et tertiaire avec des dépenses par tête de consommation augmentant par tête de 21% et de 28% en milieu urbain et de 12% et de 19% en milieu rural comparativement aux CM qui travaillent dans le secteur primaire.

Concernant la pauvreté subjective, les CM travaillant dans le secteur tertiaire pensent que leurs niveaux de vie s'améliorent.

Les migrants contribuent à travers l'envoi de l'argent aux ménages dont ils sont issus. Cette contribution fait augmenter les consommations de ces ménages et par ricochet aide à améliorer les niveaux de vie des ménages. En effet, la consommation par tête augmente légèrement pour les ménages qui reçoivent des transferts d'argent émanant des migrants par rapport à ceux qui n'en reçoivent pas quel que le milieu de résidence. Cependant, les ménages bénéficiaires de ces avoirs financiers se sentent pauvres.

Le fait que le CM travaille dans une structure privée ou dans des ONG réduit la consommation par tête des ménages. La même tendance est observée en milieu urbain et en milieu rural.

L'accès à l'électricité favorise l'activité économique. Il permet à certains ménages de réaliser des activités génératrices de revenus.

Les résultats de la régression logistique montrent une relation significative entre l'accès à l'électricité et la pauvreté monétaire au seuil de 10%. Les ménages ayant accès à l'électricité ont vu leur consommation augmenter de 24% par rapport à ceux qui ont des difficultés d'accès à l'électricité. L'analyse selon le milieu de résidence montre que les dépenses par tête ont augmenté de 36% dans les centres urbains et de 17% en milieu rural. Il en est de même pour la pauvreté subjective où les ménages ayant accès à l'électricité ont affirmé que leurs conditions de vie s'améliorent quel que soit le milieu de résidence.

L'augmentation du nombre d'adultes occupés fait augmenter la consommation des ménages. Par conséquent, elle permet d'améliorer les conditions de vie des ménages. En effet, la consommation varie de 17% pour les ménages qui ont un adulte occupé à 29% pour ceux ayant plus de trois adultes comparativement aux ménages sans adultes occupés. En milieu urbain, les dépenses par tête sont plus élevées dans les ménages ayant deux adultes ou plus de trois adultes par rapport aux ménages n'ayant aucun adulte occupé. En milieu rural, ce sont les ménages de plus de trois adultes occupés qui ont une consommation plus élevée par rapport aux ménages sans adultes occupés.

L'utilisation de l'eau potable permet aux membres du ménage notamment les enfants d'éviter les maladies infectieuses. Le meilleur état de santé des membres du ménage participe au développement du capital humain. Cette situation permet également aux ménages d'épargner des ressources financières prévues pour la couverture santé et de pouvoir les utiliser pour d'autres postes de dépense comme la consommation. Les ménages qui n'utilisent pas l'eau potable ont une consommation 8 % moins élevée que les ménages qui ont accès à l'eau potable. Les résultats montrent que quel que soit le milieu de résidence, les dépenses par tête des ménages n'ayant accès à l'eau potable diminuent comparativement aux ménages qui en ont accès.

Au niveau de la pauvreté subjective, c'est seulement en milieu rural que les ménages qui n'utilisent pas l'eau potable pensent que leurs consommations ont été améliorées.

Tableau 6-1: Corrélats ou déterminants de la pauvreté, 2019

	Pauvreté Objective						Pauvreté Objective		
	MCO : ln(yi/z)			Probit (est pauvre)			Probit (se sent pauvre)		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Région									
Kayes	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Koulikoro	-0.067***	-0.072	-0.033	0.260***	0.400**	0.172*	0.063	0.132	0.070
Sikasso	-0.206***	-0.250***	-0.176***	0.521***	0.649***	0.487***	0.297***	0.266**	0.318***
Ségou	-0.183***	-0.172***	-0.166***	0.489***	0.512***	0.450***	0.330***	0.160	0.434***
Mopti	-0.262***	-0.193***	-0.288***	0.711***	0.600***	0.786***	0.199**	0.419***	0.132
Tombouctou	-0.097***	-0.111**	-0.110***	0.254***	0.344*	0.276***	0.233***	0.287**	0.201*
Gao	-0.003	-0.046	0.017	-0.055	0.101	-0.111	0.564***	0.338**	0.695***
Kidal	0.287***	0.280***	0.330***	-1.021***	-1.000***	-1.152***	0.156	0.132	0.330**
Bamako	0.004	-0.066*		0.015	0.318**		0.396***	0.295***	
Tranche d'âge du CM									
15 à 24 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
25 à 34 ans	0.052	-0.017	0.061	-0.150	0.077	-0.165	0.082	0.157	0.004
35 à 54 ans	0.073	0.044	0.050	-0.217	0.051	-0.260	0.159	0.298	0.022
55 à 62 ans	0.077	0.034	0.070	-0.152	0.209	-0.238	0.027	0.230	-0.124
63 ans et plus	0.071	0.036	0.071	-0.197	0.170	-0.307	0.066	0.355	-0.125
Sexe									
Masculin	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Féminin	-0.107***	-0.067	-0.122***	0.181	0.133	0.192	0.034	0.107	-0.004
Statut matrimonial du CM									
Célibataire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Marié Monogame/Union libre	-0.423***	-0.543***	-0.270***	-0.138	0.063	-0.378	0.074	-0.061	0.281
Marié Polygame	-0.387***	-0.472***	-0.227***	-0.172	-0.053	-0.447	0.154	-0.007	0.400
Veuf	-0.442***	-0.579***	-0.287***	0.083	0.280	-0.167	-0.268	-0.460*	-0.013
Divorcé/Séparé	-0.367***	-0.465***	-0.290**	0.100	-0.060	0.205	-0.069	-0.297	0.171
Handicap majeur du CM									
Non	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Oui	0.092***	0.145***	0.068*	-0.106	-0.474**	0.038	-0.071	-0.237	0.026
Niveau d'éducation du CM									
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	0.119***	0.164***	0.071***	-0.200***	-0.250***	-0.151**	0.086*	0.056	0.104
Secondaire	0.277***	0.251***	0.334***	-0.676***	-0.693***	-0.615***	0.477***	0.418***	0.541***
Supérieur	0.429***	0.423***	0.400***	-0.796***	-0.704***	-0.876**	0.642***	0.644***	0.485**

Source : Calcul des auteurs à partir de l'EHCVM, * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1% (***) p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1)

Tableau 6-2: Corrélats ou déterminants de la pauvreté, 2019 (suite)

	Pauvreté Objective						Pauvreté Objective		
	MCO : ln(yi/z)			Probit (est pauvre)			Probit (se sent pauvre)		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Taille du ménage									
1 à 2 personnes	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
3 à 4 personnes	-0.485***	-0.529***	-0.458***	0.742***	0.755***	0.876***	0.052	0.119	-0.019
5 à 6 personnes	-0.678***	-0.744***	-0.656***	1.200***	1.204***	1.397***	-0.040	-0.052	-0.054
7 à 8 personnes	-0.847***	-0.908***	-0.833***	1.617***	1.586***	1.845***	-0.004	-0.105	0.050
9 personnes et plus	-1.039***	-1.061***	-1.040***	2.057***	1.918***	2.344***	0.018	-0.018	0.048
Branche d'activité									
Primaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Secondaire	0.173***	0.213***	0.121***	-0.404***	-0.658***	-0.186*	0.036	0.148	-0.031
Tertiaire	0.251***	0.280***	0.195***	-0.505***	-0.657***	-0.354***	0.218***	0.344***	0.121*
Transfert monétaire									
Pas de transfert reçu	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Transfert reçu	0.038***	0.052**	0.035**	-0.112***	-0.255***	-0.066	-0.033	-0.081	0.016
Secteur institutionnel									
Collectivité/Ets Publiques	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Ets privées/ONG	-0.117***	-0.129***	-0.052	0.337***	0.465***	0.133	-0.385***	-0.300***	-0.580***
Ménage comme employeur	-0.037	-0.154*	0.066	0.098	0.629**	-0.193	-0.620***	-1.279***	-0.477*
Electricité									
Non accès à l'électricité	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Accès à l'électricité	0.237***	0.363***	0.175***	-0.462***	-0.793***	-0.337***	0.459***	0.644***	0.364***
Nombre de 15 ans et plus qui travaillent									
Aucun adulte									
Un adulte	0.172**	0.237	0.118	-0.361	-0.061	-0.411	0.003	-0.126	0.070
Deux adultes	0.194**	0.308**	0.103	-0.411	-0.264	-0.382	0.040	-0.003	0.032
Trois adultes et plus	0.295***	0.413***	0.207**	-0.612**	-0.458	-0.603*	0.275	0.135	0.370
Source d'eau									
Amélioré	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Non amélioré	-0.081***	-0.115***	-0.063***	0.177***	0.288***	0.126**	0.051	-0.078	0.104*
Constant	0.809***	0.717***	0.707***	-1.140***	-1.649**	-0.907*	-1.226***	-1.337**	-1.194**
Observations	5,619	2,267	3,352	5,619	2,267	3,352	5,605	2,260	3,345
R-squared	0.448	0.421	0.355						

Source : Calcul des auteurs à partir de l'EHCVM, * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1% (** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1)

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude, il convient de noter que le phénomène de pauvreté demeure un défi socio-économique majeur. Au-delà de la diversité méthodologique, les indicateurs ont des niveaux assez préoccupants. Aussi les implications en termes de stratégie de lutte contre la pauvreté sont nombreuses. L'analyse du profil de pauvreté sur la base des données de l'EHCVM réalisée en 2018 permet de tirer les conclusions suivantes : L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion de ménages pauvres est estimée à 42,1% en 2018 au Mali. . La pauvreté touche plus les ménages ruraux que ceux urbains.

Paradoxalement, la pauvreté est plus présente dans les régions ayant de fortes potentialités agricoles (Sikasso Mopti et Ségou).

L'analyse de la pauvreté selon le sexe révèle que le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages dirigés par les hommes (43,1 %) que chez ceux dirigés par les femmes (27,6%).

L'incidence de pauvreté (P0) est plus élevée chez les chefs de ménage maliens qui ne sont pas alphabétisés (53,9 %) et demeure plus élevée chez les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction (49,1 %).

Il ressort de l'analyse que seulement 4,4% des personnes qui sont couvertes par une assurance maladie sont pauvres contre 43,9 % chez les non assurés.

L'incidence varie significativement selon la branche d'activité du chef de ménage. En effet, elle varie d'un maximum de 58,4 % dans les ménages dirigés par les agriculteurs à un minimum de 12,3 % chez ceux travaillant dans les services non cités.

L'analyse du lien entre la pauvreté et les caractéristiques du logement montre que le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages qui ont un mauvais cadre de vie. Par ailleurs, il est plus élevé chez les ménages qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'électricité.

Au regard des résultats de l'analyse, le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages qui sont en situation d'insécurité alimentaire (48,1 %).

Le Mali a une structure de dépense fortement inégalitaire puisque le 5^{ème} quintile concentre 44,7% de la consommation totale des ménages. Le ratio de dispersion des déciles qui montre que les 10% les plus riches (10^{ème} décile) consomment en moyenne 4 fois plus que les 10% d'individus les plus pauvres (1^{er} décile) de la population malienne. L'indice de Gini estimé à 0,33 en 2018, montre que les inégalités sont moins accentuées.

Les difficultés éprouvées par les ménages pauvres pour faire face aux besoins sociaux sont les problèmes de dépense de santé (36,0%) et d'éclairage (32,9%).

De l'avis des ménages sur les causes probables de la pauvreté, il en découle que plus de cinq ménages sur dix considèrent que le manque d'emploi en est la principale. La mauvaise redistribution des ressources de l'Etat et la cherté de la vie ont été également citées comme causes probables de la pauvreté.

Il ressort de l'analyse explicative que les facteurs (la taille du ménage, la branche d'activité du CM, le nombre d'actifs occupés dans le ménage, les transferts monétaires envoyés par les migrants à leurs communautés d'origine et l'accès à l'électricité et à l'eau potable) ont un impact statistiquement significatif sur la survenue de la pauvreté au Mali.

Au regard des différents résultats et dans le souci de réduire considérablement la pauvreté, la présente étude formule des recommandations à l'endroit de l'Etat et des partenaires techniques financiers :

- réaliser plus d'infrastructures socioéconomiques et sanitaires en milieu rural ;
- favoriser l'utilisation de ces infrastructures par des populations en réduisant les coûts de prestation de service, en sensibilisant les populations pour une grande fréquentation des formations sanitaires et en améliorant la qualité des prestations de ces services ;
- renforcer les actions d'accès à l'eau potable et à l'électricité pour les ménages en créant plus de forage et de borne fontaine, en réduisant le coût de l'électricité et en développant les sources d'énergie renouvelables pour les ménages les plus défavorisés ;
- créer les conditions pour une répartition équilibrée des activités, des investissements sur l'espace national pour assurer un maillage économique du territoire ;
- faciliter l'accès à l'éducation étant donné que les indices de pauvreté diminuent avec le niveau d'instruction ;
- améliorer l'accès aux fournitures/manuels scolaires pour les élèves ;
- renforcer les programmes d'alphabétisation notamment des filles et des femmes ;
- créer plus d'emplois en développant le tissu industriel pour résorber le chômage notamment celui des jeunes ;
- augmenter le pouvoir d'achat des ménages en augmentant le SMIG et le salaire des travailleurs ;
- lutter contre la cherté de la vie en facilitant l'accès aux produits alimentaires et non alimentaires pour les ménages ;
- poursuivre et renforcer les actions de réduction de la pauvreté en accordant une attention particulière aux ménages de grande taille ; aux chefs de ménages veufs ; divorcés ; qui sont vieux ; en insécurité alimentaire et qui travaillent dans le secteur primaire (agriculture, élevage, la pêche) ;
- intégrer la dimension migration dans les politiques et stratégies sectorielles de développement,
- soutenir les paysans à diversifier leurs activités.

REFERENCE

1. Ibrahima Gacko et al. (2015), « Les déterminants de la pauvreté monétaire et non monétaire au Mali en 2011 », INSTAT, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Mali
2. Backiny-Y. et al. (2009), « Profil et perceptions de la pauvreté en République du Congo en 2005», World Bank
3. Office National de la Statistique (2015), « Profil de la pauvreté en Mauritanie en 2014 », Ministère des affaires Economiques et du Développement, Mauritanie
4. Institut national de la statistique et de la démographie (2015), « Enquête multisectorielle continue (EMC), Profil de pauvreté et d'inégalités », Burkina Faso
5. DGSCN, (2007), « Profil de la pauvreté et de la vulnérabilité au Togo », Ministère de l'économie et du Développement, Togo
6. Institut National de la Statistique (2006), « Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB_2005), PROFIL DE PAUVRETE », Niger
7. ODHD/LCPM (2006), « Profil de pauvreté du mali 2001 », Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées, Mali
8. Backiny-Y. et al. (2009), « Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Mali de 2001 à 2006», World Bank
9. Backiny-Y. et al. (2010), « Pauvreté au Libéria : Niveau, profil, et corrélats en 2007», World Bank
10. INSTAT (2020), « Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages-Passage 1-4, Avril 2019-Mars 2020 », Mali
11. Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages dans les Etat membres de l'UEMOA (2020) « Note technique sur la mesure de la pauvreté », Banque Mondiale
12. Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages dans les Etat membres de l'UEMOA (2018) « Mesure de la pauvreté », Banque Mondiale